



# Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 4, numéro 1

Hiver - Printemps 2009

## DOSSIER SPÉCIAL

Le bénévolat en sécurité civile

P. 13 à 20

Une nouvelle unité d'urgence en sécurité civile

P. 3

Quand déclarer l'état d'urgence local?

P.10 et 11

Un policier peut-il utiliser la force pour faire respecter un ordre d'évacuation?

P. 12

Et plus encore...



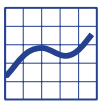
## Mot du sous-ministre associé

Ce numéro printanier paraît chaque année, en même temps que la tenue du colloque provincial sur la sécurité civile. Depuis neuf ans déjà, le colloque a la cote auprès des partenaires en sécurité civile. J'apprécie votre fidélité à ce grand rassemblement qui permet d'échanger sur nos façons de faire en vue d'améliorer la protection de la population, des biens et de l'environnement contre les sinistres et les autres événements du même genre. Grâce à votre engagement et à vos efforts, vous contribuez ainsi au succès de notre mission qui est d'assurer un milieu de vie plus sécuritaire. Cependant, malgré notre bonne volonté, nous ne pouvons malheureusement y parvenir seuls. L'amélioration de la sécurité civile passe aussi par l'adhésion de nouvelles personnes ou d'organisations.

Pour ce faire, la mobilisation me semble une voie prometteuse. Nous avons entrepris à cet effet certaines actions en vue de favoriser une plus grande participation des bénévoles en sécurité civile, particulièrement en recherche et en sauvetage. Une de ces actions très importante est de leur garantir la protection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en cas d'accident lors d'activités de formation ou d'interventions en sécurité civile. Je vous invite à lire l'article sur ce sujet dans ce numéro. Ces actions seront suivies par d'autres, je l'espère bien, dans vos milieux respectifs afin d'encourager plus de personnes, d'associations ou d'organisations à se préoccuper de la sécurité civile dans leur quotidien. Invitez-les à se joindre à l'effectif bénévole qui peut donner un coup de main aux intervenants d'urgence spécialisés lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence. C'est avec les bénévoles et vous tous que nous pouvons accroître la résilience de la société québécoise à l'égard des sinistres.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie  
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile



### Gestion des risques

Planification stratégique 2008-2011

## Un engagement de l'OSCQ à l'égard des autorités gouvernementales

*Par Geneviève Faguy*

**La première planification stratégique de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, adoptée en mars 2008, lui permet de structurer les actions et les mesures qu'elle entend mettre en œuvre de 2008 à 2011.**

Rappelons que l'Organisation de la sécurité civile du Québec réunit les coordonnateurs en sécurité civile de chaque ministère et organisme gouvernemental. Elle planifie les mesures de sécurité civile à l'échelle nationale et, en cas de sinistre majeur, coordonne les opérations menées par chacun des responsables de mission selon le Plan national de sécurité civile. Cette organisation est dirigée par le coordonnateur gouvernemental désigné par le ministre de la Sécurité publique, soit le sous-ministre associé de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, M. Michel C. Doré.

Plus concrètement, la planification stratégique de l'Organisation de la sécurité civile du Québec est basée sur les cinq orientations du projet de politique en sécurité civile :

1. Se doter d'un cadre conceptuel et institutionnel moderne en sécurité civile.
2. Améliorer notre connaissance des risques et des meilleures pratiques en vue de leur gestion.
3. Mobiliser la société en vue de réduire les risques.
4. Recourir en priorité à la prévention.
5. Renforcer notre capacité de réponse aux sinistres.

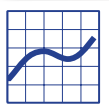
S'y ajoutent des axes d'intervention adaptés aux réalités de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, tel que le renforcement de notre capacité de réponse aux sinistres. Et comme dans tout travail de planification, ces axes sont liés à des résultats visés. Parmi ceux-ci, notons la mise à jour de l'information relative à une mission inscrite au Plan national de la sécurité civile.

Deux suivis annuels sont prévus au terme de la première année de la planification stratégique. Le premier a été effectué en novembre 2008 et le deuxième le sera en mars 2009. Le Service de soutien à l'Organisation de la sécurité civile du Québec, qui coordonne le dossier, sollicitera la contribution de tous les ministères et organismes membres de l'organisation afin de présenter les résultats les plus fidèles.

Ce document s'adresse en premier lieu aux coordonnateurs ministériels de sécurité civile membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec et aux ressources qui les soutiennent. Il se veut aussi un ouvrage de référence destiné à leurs collaborateurs ou à leur relève. Mais avant tout, le plan stratégique représente l'engagement de l'Organisation de la sécurité civile du Québec au regard du mandat que les autorités gouvernementales lui ont confié.

#### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
Ginette Gosselin, secrétaire  
418 646-7943  
ginette.gosselin@msp.gouv.qc.ca



## Gestion des risques

Nouvelle unité d'urgence en sécurité civile

# Des ressources disponibles, en tout temps, partout au Québec

**Par Karine Lemaire**

**Une nouvelle unité d'urgence en sécurité civile a été mise en place par le ministère de la Sécurité publique. En cas de sinistre, elle assure la mobilisation de ressources humaines en nombre suffisant pour assister les directeurs régionaux de la sécurité civile dans leurs opérations, et ce, partout au Québec.**

Cette unité d'urgence a été créée par la Direction des opérations à la suite de l'inondation de la rivière au Renard en Gaspésie en août 2007. En raison de la période de vacances estivales, la directrice régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, M<sup>me</sup> France-Sylvie Loisel, a dû faire appel au directeur des opérations afin d'obtenir l'assistance des autres directions régionales. « L'ampleur du territoire à desservir et le délai de mobilisation des ressources sont des facteurs importants. Dans les circonstances, cela a exigé beaucoup d'efforts et de temps », raconte M<sup>me</sup> Loisel.

En tout, 20 à 25 employés de la Direction des opérations du ministère de la Sécurité publique se sont portés volontaires pour faire partie de cette unité d'urgence. Ce sont autant des conseillers régionaux en sécurité civile et en sécurité incendie que des techniciens en administration ou des agentes de secrétariat. Ils proviennent de toutes les régions du Québec. À tour de rôle, six d'entre eux assurent la garde de cette unité d'urgence pour une période de deux semaines. « Ainsi, dans le cas où deux sinistres auraient lieu au même moment, une région ne serait pas dépourvue de toutes ses ressources humaines », assure un conseiller en sécurité civile du ministère, le capitaine Daniel Lamoureux.

### Les avantages de cette unité d'urgence

- La disponibilité d'intervenants, partout au Québec, en tout temps
- La mobilisation rapide des ressources
- L'amélioration de la prestation de services aux citoyens

« Peu importe leur lieu de provenance, tous les employés de garde pour cette unité d'urgence peuvent s'attendre à recevoir un message sur leur téléavertisseur les invitant à se diriger, dans de courts délais, vers un sinistre dans une région donnée. Dès que le groupe est mobilisé par le directeur des opérations, les employés sont sous la responsabilité du directeur régional de la sécurité civile de la région touchée. Ils sont alors affectés, soit dans un centre régional de coordination gouvernementale, un centre municipal de coordination ou sur le terrain, où ils sont appelés à jouer divers rôles », explique le capitaine Lamoureux.

Pour chaque groupe de garde, un responsable est nommé. C'est lui, qui, dans son véhicule, transporte la trousse de déploiement



Daniel Lamoureux / MSP

Les trousses de déploiement.

qui contient notamment un ordinateur portable, des connexions Internet, cellulaire et satellite ainsi que de la papeterie. « Ces outils peuvent s'avérer très utiles. Ils servent aussi à maintenir une communication efficace et continue avec la Direction régionale de la sécurité civile touchée par les événements et le Centre des opérations gouvernementales, afin d'assurer la mise à jour de l'état de situation et d'aider à la prise de décisions », ajoute le capitaine.

Afin de se préparer aux tâches qui peuvent leur être confiées, les employés ont suivi une formation l'été dernier. Celle-ci leur a notamment permis de se familiariser avec le contenu de la trousse de déploiement ainsi qu'avec les niveaux d'alerte et de mobilisation.

### Opérationnelle depuis l'été 2008

Cette unité d'urgence, opérationnelle depuis l'été dernier, a notamment été mobilisée à la demande de la directrice régionale de la sécurité civile pour la Capitale-Nationale, la Chaudière-Appalaches et le Nunavik, M<sup>me</sup> Hélène Chagnon, lors des pluies diluviennes qui se sont abattues au début août 2008 dans plusieurs régions du Québec. Cinq employés de la Direction des opérations, en provenance de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de Québec, ont convergé vers Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain, dans Charlevoix, afin d'assister M<sup>me</sup> Chagnon. Ils ont notamment préparé la séance d'information publique qui a eu lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'unité d'urgence est également intervenue à Beauceville où plusieurs glissements de terrain sont survenus en raison des pluies torrentielles. Les employés appelés en renfort se sont notamment occupés d'organiser la rencontre publique et de mettre en place le centre de coordination. (Pour plus d'information sur cet événement, lire le texte en page 10).

#### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
M. Robert Lapalme  
514 864-1743  
robert.lapalme@msp.gouv.qc.ca



## Gestion des risques

Démarche de planification gouvernementale

# La résilience des systèmes essentiels au Québec

**Par Jean-Marc Neault**

**Le Québec a mis de l'avant une démarche gouvernementale afin d'accroître la résilience des systèmes essentiels présents sur son territoire. Coordonnée par l'Organisation de la sécurité civile du Québec, cette démarche vise notamment le maintien ou le rétablissement d'un niveau de fonctionnement acceptable malgré les défaillances qui pourraient survenir.**

Dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, l'accroissement de la résilience des systèmes essentiels face aux risques de toute nature est devenu un enjeu majeur dans le contexte nord-américain. Cet enjeu est notamment abordé dans le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité auquel ont adhéré le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005. Au Canada, le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires sont engagés dans une démarche visant à doter le pays d'une stratégie nationale sur les infrastructures essentielles.

### Qu'est-ce que la résilience?

La résilience est l'aptitude d'un système à maintenir ou à rétablir un niveau de fonctionnement acceptable malgré les défaillances.

### Les systèmes essentiels

Voici quelques exemples de systèmes essentiels :

- Les ports
- Les routes
- Les réseaux de distribution de l'eau potable
- Les réseaux de traitement des eaux usées
- Les réseaux de télécommunications
- Les réseaux de production et de distribution de produits pétroliers
- Le transport aérien et ferroviaire

Les systèmes essentiels sont interdépendants. Ainsi, le bon fonctionnement de l'un dépend du bon fonctionnement de l'autre. Par exemple, la panne électrique engendrée par la tempête de verglas en 1998 a eu des impacts directs sur les services essentiels suivants : l'approvisionnement en eau, la circulation routière, le fonctionnement des entreprises, la distribution de billets de banque, le fonctionnement des pompes à essence et de systèmes de télécommunications, pour ne nommer que ceux-là.

La défaillance d'un ou de plusieurs systèmes essentiels et les pénuries de ressources essentielles qui en résulteraient auraient des conséquences humaines et financières significatives. Il importe donc d'augmenter la résilience des systèmes essentiels en maintenant ou en rétablissant un niveau de fonctionnement acceptable malgré les défaillances.

### Les ressources essentielles

L'indisponibilité, même momentanée, de certaines ressources essentielles peut engendrer des conséquences significatives sur la santé, la vie, la sécurité, le bien-être économique ou le fonctionnement efficace du gouvernement et de ses institutions.

Citons, à titre d'exemple, les ressources essentielles suivantes :

- Les aliments
- L'eau
- L'énergie (électricité, pétrole ou gaz)
- Les services de santé
- Les télécommunications
- Le transport

Des événements comme le verglas de 1998 ou la panne électrique qui a frappé le nord-est des États-Unis en 2003 ont notamment mis en lumière notre dépendance envers ces ressources essentielles.

### La démarche gouvernementale

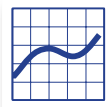
Au Québec, la démarche de résilience des systèmes essentiels s'inscrit dans la Loi sur la sécurité civile.

Globalement, l'implantation d'une telle démarche au Québec permettra :

1. D'identifier et de caractériser les systèmes essentiels et les conséquences de leurs défaillances sur les autres systèmes essentiels, sur la population du Québec ainsi que sur le bon fonctionnement du gouvernement et de ses institutions.
2. De prendre et de proposer aux partenaires les mesures de prévention et de préparation appropriées pour accroître la résilience et maintenir disponibles et à un niveau acceptable les ressources essentielles à la population et aux autres systèmes essentiels.
3. D'assurer la cohérence et la compatibilité des mesures de prévention et de préparation retenues.

Aux fins de la démarche gouvernementale, les ressources essentielles produites ou fournies par les systèmes essentiels sont regroupées en douze secteurs constituant autant de tables sectorielles. Ces tables sont coordonnées par des ministères et organismes gouvernementaux. Les tables sectorielles permettront aux acteurs gouvernementaux, municipaux et privés de mener ensemble une réflexion sur l'accroissement de la résilience des systèmes essentiels au Québec et de partager de l'information dans le respect des lois et des règlements existants. Le Centre risque et performance de l'École polytechnique de Montréal, dont la direction est assurée par le professeur Benoît Robert, élabore présentement un *Guide méthodologique d'évaluation de la résilience d'un système essentiel* qui guidera et encadrera les travaux de ces tables.





## Gestion des risques

Glissements de terrain

# Prudence lors des interventions à proximité des talus!

Par Chantal Bilodeau (MSP) et Denis Demers (MTQ)

L'analyse des nombreux cas de glissements de terrain et d'instabilité de pente traités par les experts de la Section des mouvements de terrain du ministère des Transports au cours de la dernière année révèle une augmentation des cas associés à de mauvaises pratiques.

Par méconnaissance des impacts néfastes que peuvent occasionner certaines interventions sur la stabilité des talus, des citoyens bien intentionnés désirant améliorer leur maison ou leur terrain peuvent malencontreusement être les artisans de leur propre malheur! D'anodins travaux de terrassement ou de transformation de bâtiments à proximité d'une pente constituée de sols meubles peuvent agir comme facteurs déclencheurs et entraîner des situations fort embarrassantes.

### Des situations courantes

On observe couramment des excavations en pied de talus effectuées par des citoyens dans le but d'agrandir leur terrain ou pour effectuer un aménagement paysager. Enlever du sol à la base a pour conséquence de rompre l'équilibre des forces qui maintient la pente stable. La partie supérieure devient alors plus pesante que celle en contrebas, qui agit comme une butée naturelle. Cette situation conduit souvent à la rupture d'une masse de sol dans la pente et à son glissement vers le bas. Elle peut alors heurter des constructions (voir la figure 1). Des travaux inadéquats de soutènement des sols, consécutifs à une excavation en pied de talus, peuvent aussi entraîner des conséquences fâcheuses (voir la figure 2).



Figure 1

MTQ



Figure 2

MSP

Les 12 tables sectorielles québécoises	
Les secteurs	Les coordonnateurs
Activités gouvernementales et services à la population	Secrétariat du Conseil du trésor – Centre de services partagés du Québec
Activités économiques	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Alimentation	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Bâtiment	Société d'habitation du Québec – Société immobilière du Québec
Information et communications	Services Québec
Eau	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Ministère des Affaires municipales et des Régions – Centre d'expertise hydrique du Québec
Énergie	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Hydro-Québec
Finances	Ministère des Finances – Autorité des marchés financiers
Santé	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Sécurité	Ministère de la Sécurité publique – Sûreté du Québec
Télécommunications et technologies de l'information	Centre de services partagés du Québec
Transport	Ministère des Transports

Un sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sur la résilience des systèmes essentiels a également été créé. Composé des représentants des ministères et organismes qui coordonnent les douze tables sectorielles, le comité a pour mandat de mobiliser les propriétaires et exploitants de systèmes essentiels, qu'ils soient privés ou publics, d'établir des partenariats et d'assurer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention et de préparation envisagées par ces intervenants.

#### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
M. Jean-Marc Neault  
418 643-9116  
jean-marc.neault@mss.gouv.qc.ca

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité  
www.spp-psp.gc.ca

Loi sur la sécurité civile  
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique Lois et règlements



MSP

Figure 3

Autre mauvaise pratique très courante : remblayer le rebord des talus et leur partie supérieure à partir du sommet. Cette masse additionnelle de sol peut être suffisante pour rompre l'équilibre des forces dans la pente et provoquer immédiatement un glissement de terrain aux conséquences importantes (voir la figure 3).

### Des facteurs aggravants

Les principaux facteurs d'origine naturelle causant les glissements de terrain sont l'érosion à la base des talus par les cours d'eau et l'infiltration d'eau dans les sols lors de fortes pluies ou de la fonte des neiges. Cependant, dans de très nombreux cas, les mauvaises pratiques peuvent agir comme facteurs aggravants. Par exemple, si un citoyen surcharge des pentes par un remblai (voir la figure 4) ou les affaiblit en excavant la base, les pentes sembleront stables, mais en apparence seulement dans certains cas. Voilà pourquoi ces pratiques doivent être réalisées avec précaution ou en suivant les règles de l'art.

En effet, l'addition de plusieurs petites interventions anodines effectuées sur un site présentant déjà des conditions de stabilité précaire peuvent provoquer un glissement où il n'en était jamais survenu auparavant ou, du moins, depuis fort longtemps. À ce titre, les mauvaises pratiques de drainage constituent souvent « la goutte qui fait déborder le vase »! Ainsi, la concentration des eaux de ruissellement ou de drainage augmentera les pressions d'eau dans le sol et contribuera au développement d'un glissement de terrain (voir la figure 5).



MTQ

Figure 4

### Un contrôle nécessaire

Les principales interventions pouvant compromettre la stabilité des talus sont donc la surcharge provoquée par le remblayage au sommet de ceux-ci, le déblai ou l'excavation à leur base et la concentration d'eau vers la pente. Trop de cas de glissements de terrain surviennent encore pour des résidences récemment construites. Ces interventions doivent être mieux contrôlées par les municipalités dans les zones identifiées comme étant sujettes aux glissements de terrain, mais aussi de façon générale en bordure de toute pente abrupte constituée de sols meubles. Un meilleur contrôle combiné à des efforts de sensibilisation des citoyens visant à éviter ces mauvaises pratiques ou à agir avec prudence dans les secteurs potentiellement exposés aux glissements de terrain s'avèrent des moyens efficaces de prévenir les glissements de terrain.

#### Information :

Dépliant d'information

*Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain*

Pour commander : communiquez avec votre bureau régional de la sécurité civile [www.msp.gouv.qc.ca/secivile](http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile), rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*, section *Liens pertinents*, volet *Bureaux régionaux de la sécurité civile du Québec*

Ministère de la Sécurité publique

Chantal Bilodeau

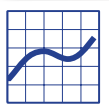
418 528-9722

[chantal.bilodeau@msp.gouv.qc.ca](mailto:chantal.bilodeau@msp.gouv.qc.ca)



MTQ

Figure 5



## Gestion des risques

### Rage du raton laveur

# Le gouvernement met tout en œuvre pour éliminer cette maladie

Par Diane Migneault

En 2006, la rage du raton laveur s'est introduite en Montérégie en provenance du Vermont. Devant ce risque pour la population, plusieurs ministères et organismes, tant provinciaux que fédéraux, ont mis en œuvre le Plan gouvernemental d'intervention pour le contrôle de la rage du raton laveur au Québec.

La rage est une maladie incurable et mortelle. Le virus de la rage peut être transmis à l'homme par la salive d'animaux infectés. Afin de contrer ce danger pour la santé humaine, le gouvernement du Québec vise à éliminer la maladie chez les ratons laveurs, mouffettes et renards, principaux porteurs de la rage de la souche du raton laveur.

Cas positifs de rage du raton laveur au Québec*			
Bilan	Ratons	Mouffettes	Renards
2006	4	-	-
2007	59	6	1
2008	26	6	-

\* En date du 6 décembre 2008

### Un plan d'action et des partenariats

Depuis 2008, le comité interministériel, autrefois sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, est présidé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Outre ces deux ministères, notons les contributions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Sécurité publique, de Services Québec, des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie, de l'Estrie, de Montréal et de la Chaudière-Appalaches, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

### Le plan d'action 2008

1. Empêcher l'entrée de la rage en zone métropolitaine (couronne sud de Montréal)
2. Contenir ou limiter la progression de la rage au Québec
3. Protéger prioritairement les zones les plus densément peuplées du milieu rural
4. Diminuer le nombre de cas dans la zone d'éclosion de 2007

### Sur le terrain

Des activités de surveillance ont été mises en place en Montérégie, en Estrie et dans les municipalités de Saint-Théophile et de Saint-Gédéon-de-Beauce pour documenter la progression et l'intensité de l'infection. Celles-ci consistent à récupérer les animaux morts ou présentant des comportements anormaux qui sont signalés par la population dans les zones de surveillance identifiées. L'analyse des spécimens se fait au laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En 2007, à la suite d'opérations intensives de contrôle et de surveillance, 5107 animaux ont été analysés et 66 d'entre eux étaient porteurs du virus.

Le foyer d'infection se trouve principalement au sud de la Montérégie, notamment à Farnham et à Noyan. « Aucun cas n'a été répertorié pour l'instant en Estrie et sur la Rive-Sud de Montréal », rappelle le coordonnateur des opérations de contrôle, M. Pierre Canac-Marquis, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'épandage de vaccins oraux par voie aérienne dans les zones les plus à risques constitue une des principales activités de contrôle. Dans certaines zones urbanisées, des équipes se déplacent avec leurs véhicules et équipements pour procéder à un épandage manuel au sol. En mai et en août 2008, plus d'un million de vaccins oraux ont ainsi été répandus selon une distribution géographique ciblée. « Une opération d'une telle ampleur n'avait jamais été réalisée au Québec pour prévenir la propagation de la rage du raton laveur », souligne M. Canac-Marquis.

Pour vérifier l'efficacité des opérations de contrôle, des études de couverture vaccinale sont réalisées chaque année. Ces études consistent à capturer temporairement des ratons et des mouffettes dans des secteurs ciblés afin de pouvoir les analyser. « Les résultats préliminaires des analyses permettent de croire en l'efficacité de nos opérations », conclut-il.



Photos: MRNF

L'élimination de la rage peut prendre quelques années. En effet, avant de confirmer qu'il n'y a plus de rage du raton laveur au Québec, le territoire québécois doit avoir été exempt de rage durant deux ans.

Information : [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)



## Gestion des risques

# Quand sécurité civile se conjugue avec économie

Par Mario Bouchard (MDEIE)

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation investit de plus en plus de temps et d'énergie pour sensibiliser son personnel ainsi que les entreprises québécoises à l'importance de la sécurité civile. Le ministère s'est d'ailleurs doté d'outils et a mené de nombreuses actions pour répondre aux besoins des clientèles, tant externes qu'internes, en prévision d'un éventuel sinistre.

## La mission « Activités économiques »

Le Plan national de sécurité civile accorde au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation la responsabilité de la mission « Activités économiques ». À ce titre, le ministère doit être en mesure, lors d'une catastrophe majeure :

- De mobiliser et de coordonner les clientèles, pour réduire les impacts sur les entreprises et sur la main-d'œuvre employée
- D'anticiper et d'évaluer les impacts sur les entreprises
- D'entreprendre et de coordonner les opérations visant à atténuer les impacts sur les activités des entreprises
- De mettre en place et de coordonner les mesures visant à favoriser la reprise des activités économiques normales des entreprises sinistrées

Pour mieux situer l'action du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère s'est muni d'un Plan ministériel de mesures d'urgence et de sécurité civile. Un comité composé de représentants des directions régionales et des secteurs industriel et commercial veille à réaliser la mission « Activités économiques ».

## Au service des entreprises

Il est essentiel pour une entreprise de se préparer aux impacts d'une crise ou d'un sinistre majeur, que ce soit en évaluant les risques d'absentéisme, de rupture d'approvisionnement, de pertes de production, de diminution des ventes, de fermeture possible des frontières et aussi de trouver les solutions. Par exemple, en prévision d'une éventuelle pandémie, le ministère a élaboré le *Guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza*. Celui-ci vise à appuyer toutes les entreprises québécoises dans la réalisation de leur plan de continuité des opérations. Ce guide leur permettra de minimiser les conséquences d'une pandémie ou de tout autre sinistre important, tant sur leurs activités économiques que sur la santé de la population. Tous les partenaires du ministère ont déjà obtenu une copie de ce guide, également publié dans son site Internet.

## Des outils pour le personnel

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a fait preuve d'originalité pour offrir au personnel tous les



La trousse de sécurité civile.

outils nécessaires pour se préparer à tout sinistre. Une trousse de sécurité civile a été remise à chaque direction régionale, ainsi qu'à certaines directions sectorielles susceptibles d'intervenir auprès des clientèles en cas de crise. Se présentant sous la forme d'une mallette aux couleurs de la sécurité civile, elle contient toute la documentation nécessaire, ainsi que d'autres outils des plus utiles en cas d'urgence. Des membres du comité ministériel de la mission « Activités économiques » ont également entrepris, l'hiver dernier, une tournée d'information et de sensibilisation à travers le ministère. Un Plan de maintien des biens et des services essentiels a également été élaboré au ministère en 2006 en prévention d'une éventuelle pandémie d'influenza. Finalement, une section de l'intranet ministériel consacrée à la sécurité civile contient toute l'information pertinente pour le personnel.

## Une préoccupation constante

Lors des inondations du printemps et de l'automne 2008 sur la Côte-Nord, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a fait la preuve qu'une intervention proactive et qu'une collaboration efficace sont deux conditions de succès. L'opération d'urgence du printemps a d'ailleurs permis à la mission « Activités économiques » de remporter le prix Service à la clientèle lors du Mérite MDEIE, un événement annuel de reconnaissance organisé par le ministère.

De chaque sinistre, il est possible de tirer les leçons qui permettent d'améliorer la préparation et l'organisation des opérations ainsi que d'en faire une préoccupation quotidienne.

### Information :

Ministère du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation  
*Guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza*  
[www.mdeie.gouv.qc.ca](http://www.mdeie.gouv.qc.ca)

M<sup>me</sup> Céline Tremblay  
418 691-5698, poste 4870  
[celine.tremblay@mdeie.gouv.qc.ca](mailto:celine.tremblay@mdeie.gouv.qc.ca)



## Gestion des risques

XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie

# Les différents paliers gouvernementaux travaillent ensemble au Centre des opérations gouvernementales

**Par Mireille Gagné**

La Ville de Québec a accueilli plus d'une soixantaine de délégations lors du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui a eu lieu du 17 au 19 octobre 2008. Au cours de la semaine du 13 octobre, afin d'être prêts à intervenir rapidement et efficacement en cas de sinistre, des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux ont cohabité au Centre des opérations gouvernementales.

En prévision des différents événements publics entourant les fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec, une démarche conjointe de planification fédérale-provinciale-municipale avait été entamée au cours du printemps 2008 par le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, M. Michel C. Doré. La coordonnatrice municipale de la sécurité civile de la Ville de Québec, M<sup>me</sup> Suzanne Marquis, et le directeur de la gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale pour Sécurité publique Canada au Québec, M. Robert Bégin, ont collaboré étroitement à ce projet.

Les trois paliers de gouvernement se sont réunis à deux reprises : pour les cérémonies de commémoration du 400<sup>e</sup> anniversaire et pour le Sommet de la Francophonie. Dans le cas du Sommet, plus de 3 000 participants, provenant d'États et de gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, ont participé à cet événement d'envergure qui a lieu tous les deux ans. Rappelons que cet événement a permis à différentes délégations, ayant la langue française en commun d'aborder des enjeux qui interpellent aujourd'hui la francophonie, tels la gouvernance économique et l'environnement.

### Une occasion à saisir

La possibilité de mettre sur pied une structure d'opérations conjointes a été saisie avec enthousiasme par l'ensemble des partenaires qui ont élu domicile temporairement au Centre des opérations gouvernementales. Au plus fort des opérations, le Centre a accueilli plus d'une vingtaine de personnes qui ont travaillé en étroite collaboration, appréciant grandement l'expérience. « Pour l'ensemble des partenaires concernés, il importe de favoriser l'arrimage des activités de préparation et d'intervention liées à un événement d'envergure comme le Sommet et d'assurer la colocalisation des principaux acteurs », a souligné le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, M. Michel C. Doré.

### Le fédéral

Pour l'occasion, le Centre de coordination fédéral avancé, où étaient réunis sept ministères fédéraux, avait élu domicile au siège social du ministère de la Sécurité publique du Québec. Toujours alertes, les représentants de chacun des ministères étaient en lien avec leur organisation.

L'équipe du bureau régional du Québec de Sécurité publique Canada ainsi que ses partenaires fédéraux ont été en mesure de constater les bénéfices liés au partage d'un même lieu pour gérer les opérations lors d'événements majeurs ou de sinistres. « Cette



Dimmy Dessureault-Huot

initiative nous a permis de contribuer à une connaissance mutuelle de la situation et d'envisager une intervention rapide si un événement avait nécessité notre assistance. Tous les coordonnateurs fédéraux ont souligné l'importance de l'intégration fédérale-provinciale et le grand esprit de collaboration qui régnait au Centre des opérations gouvernementales », a noté M. Bégin de Sécurité publique Canada.

### Le provincial

Des agents de liaison de différents ministères du gouvernement du Québec, porteurs de mission pour le Plan national de sécurité civile, se sont aussi déplacés au Centre des opérations gouvernementales. D'autres ont pu être joints pour valider ou rechercher de l'information sur leur secteur d'activité respectif.

### Le municipal

Un conseiller en sécurité civile de la Ville de Québec était également disponible en tout temps.

Ajoutons que la Direction des opérations du ministère de la Sécurité publique du Québec a pu compter sur des agents de liaison installés à la Régie des opérations du Sommet de la Francophonie et sur le personnel du Centre de commandement unifié, regroupant les corps policiers des différents paliers.

Heureusement, il n'est survenu aucun événement qui a eu des conséquences sur le Sommet. Forts de cette expérience, MM. Bégin et Doré s'entendent pour dire qu'il est souhaitable de poursuivre ces efforts conjoints de planification, de préparation et d'intervention en mesures d'urgence lors d'événements majeurs ou de sinistres de grande importance

### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
M. Pascal Chouinard  
418 643-2938  
pascal.chouinard@msp.gouv.qc.ca





## Les partenaires présents au COG lors du Sommet de la Francophonie

### Municipal :

- Ville de Québec – Soutien stratégique et logistique à l'Organisation municipale de la sécurité civile

### Provincial :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère des Relations internationales
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Transports
- Services Québec

### Fédéral :

- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Environnement Canada
- Industrie Canada
- Sécurité publique Canada
- Service Canada
- Transports Canada



## Réponse au sinistre

Pluies diluviennes en août 2008 à Beauceville

# Toutes les conditions étaient réunies pour déclarer l'état d'urgence local

### Par Lise Gariépy

En un peu plus de 24 heures, entre le 2 et le 3 août 2008, Beauceville a reçu près de 133 millimètres de pluie, ce qui a causé de lourds dommages aux infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc de la municipalité. Il n'en fallait pas plus pour que le maire, M. Jean-Guy Bolduc, mette en place des mesures d'urgence, dès le dimanche 3 août.

En raison des événements, la Municipalité ne pouvait, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles, protéger adéquatement la vie, la santé ou l'intégrité de ses citoyens. M. Bolduc a donc convoqué une séance extraordinaire du conseil municipal de Beauceville, le 5 août. Jugeant que les conséquences de ces pluies abondantes et que les travaux nécessaires au rétablissement pourraient s'échelonner jusqu'au 10 août, le conseil municipal a dès lors, par résolution, déclaré l'état d'urgence local sur l'ensemble de son territoire pour une période de cinq jours. Il en a informé le ministre de la Sécurité publique ainsi que les citoyens de Beauceville. Par le fait même, le conseil a mandaté le maire, le directeur général et le directeur du service de sécurité incendie pour obtenir le renouvellement de l'état d'urgence local, le cas échéant. En effet, l'état d'urgence local peut être renouvelé, sur autorisation du ministre de la Sécurité publique, pour d'autres périodes maximales de cinq jours.



Ville de Beauceville

2. L'urgence de la situation doit nécessiter une action immédiate pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes
3. La municipalité doit juger que ses règles de fonctionnement habituelles ou son plan de sécurité civile sont inadéquats pour faire face au sinistre ou à son imminence

### Trois conditions essentielles

Trois conditions, prévues à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile, sont essentielles pour qu'une municipalité puisse déclarer l'état d'urgence local :

1. La municipalité doit être confrontée à un sinistre majeur réel ou imminent

On entend, par sinistre majeur, un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens. Cet événement exige de la collectivité touchée des mesures inhabituelles. Il peut notamment s'agir d'une inondation, d'une secousse sismique, d'un mouvement de sol, d'une explosion, d'une émission toxique ou d'une pandémie.





## Le contenu de la déclaration d'état d'urgence local

- La nature du sinistre
- Le territoire concerné
- Les circonstances
- La durée de l'application
- Les pouvoirs d'exception qui pourront être exercés
- Le nom des personnes habilitées à exercer ces pouvoirs

### Demande de prolongation

Le 10 août 2008, après avoir réévalué la situation, le conseil municipal de Beauceville a demandé l'autorisation du ministre de la Sécurité publique afin de renouveler l'état d'urgence local. « Nous craignons pour la santé et la sécurité de 500 citoyens habitant un secteur où l'alimentation en eau potable pouvait être problématique », a déclaré le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence à Beauceville, M. Jacques Francoeur. Le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, a donc autorisé deux fois le renouvellement de l'état d'urgence local : une première fois jusqu'au 15 août et une dernière fois jusqu'au 20 août. « L'état d'urgence local permettait entre autres à la Ville d'appliquer des mesures d'exception, comme l'attribution de contrats à des entreprises afin d'accélérer la réparation des infrastructures », a précisé M. Francoeur.

### Mesures d'exception

Des pouvoirs d'exception, prévus à l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile, peuvent être exercés par la municipalité ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence local :

- Contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire touché par le sinistre.
- Accorder des autorisations ou des dérogations dans les domaines qui relèvent de la municipalité.
- Ordonner l'évacuation des citoyens ou leur confinement, lorsque les conditions prévues à l'article 47 sont remplies.
- Demander l'aide de tout citoyen en mesure de le faire.
- Réquisitionner les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires en cas d'extrême nécessité (en dehors de ceux prévus dans le plan de sécurité civile existant).
- Couvrir les dépenses et conclure les contrats jugés nécessaires.

Ces pouvoirs peuvent être exercés uniquement pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes. Mentionnons que la municipalité, les membres du conseil et les personnes habilitées à agir en vertu de la déclaration ne peuvent être poursuivis en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ces pouvoirs.

### La fin de l'état d'urgence

Rappelons que la déclaration d'état d'urgence local ainsi que le



Ville de Beauceville

**L'état d'urgence local permettait entre autres à la Ville d'appliquer des mesures d'exception, comme l'attribution de contrats à des entreprises afin d'accélérer la réparation des infrastructures.**

renouvellement d'une telle déclaration entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés. De même, le conseil municipal peut mettre fin à l'état d'urgence aussitôt qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Le ministre de la Sécurité publique peut, lui aussi, en tout temps, mettre un terme à cet état d'urgence. « Comme la majorité des travaux de rétablissement avaient été planifiés et organisés d'un commun accord, la Ville et le ministère ont convenu de mettre fin à l'état d'urgence local le 20 août 2008. L'état d'urgence aura finalement duré 15 jours », raconte le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence à Beauceville.

Soulignons que les personnes désignées pour exercer des pouvoirs d'exception doivent rendre compte de leurs décisions au conseil municipal dans les délais prévus par la loi. Quant au conseil municipal, il doit également remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale concernée dans les délais prescrits par la loi. Ces rapports permettront notamment aux diverses autorités de faire un retour sur les événements et de déterminer les forces et faiblesses des diverses actions qui ont été effectuées. L'information recueillie permettra d'évaluer la qualité des mesures prises afin de diminuer la vulnérabilité du territoire envers les risques de sinistres.

Ce texte est publié à titre informatif. En tout temps, les textes législatifs ont priorité.

#### Information :

Loi sur la sécurité civile, articles 42 à 52  
[www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), rubrique *Lois et règlements*

Ministère des Affaires municipales et des Régions  
*Les mesures d'urgence en contexte d'agglomération : l'importance de la planification et de la coordination Muni-Express*, N° 1 – 17 janvier 2007  
[www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca), rubrique *Publications*, section *Périodiques et bulletins*, cliquez sur *Muni-Express*



## Réponse au sinistre

# L'ordre d'évacuation en cas de sinistre et le refus de quitter

Par M<sup>e</sup> Chantal Paquin (SQ)

**Un policier peut-il utiliser la force pour faire respecter un ordre d'évacuation? Que se passe-t-il lorsqu'un citoyen refuse de quitter son domicile? Voici quelques réponses aux interrogations des intervenants à propos de l'ordre d'évacuation en cas de sinistre.**

Lorsque la situation l'exige, un ordre d'évacuation peut être donné pour assurer la protection de la vie, de la sécurité ou de l'intégrité des personnes. Ce peut être, par exemple, lors d'une inondation printanière, d'un déversement de produits toxiques, d'un glissement de terrain ou d'un incendie. Le citoyen qui refuse d'obéir à l'ordre d'évacuation ou qui entrave le travail des autorités qui s'affairent à procéder aux évacuations risque des sanctions pénales et parfois, même, criminelles.

Le pouvoir d'ordonner l'évacuation peut notamment découler de l'application de la Loi sur la sécurité civile, de la Loi sur la sécurité incendie et des pouvoirs de *common law*, dont disposent les policiers pour accomplir leur mission de protéger la vie.

### La Loi sur la sécurité civile

En vertu des articles 42 et 47 de la Loi sur la sécurité civile, une municipalité peut déclarer l'état d'urgence lors d'un sinistre majeur et, par le fait même, ordonner l'évacuation des personnes sur la totalité ou sur une partie de son territoire lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens de protection. Notons que le gouvernement est habilité à faire de même en vertu des articles 88 et 93 de cette loi.

Lorsqu'un citoyen refuse d'obéir, il commet alors une infraction à l'article 128 de la Loi sur la sécurité civile. Il en est de même pour le citoyen qui, par ses agissements, gênerait le travail des personnes qui agissent dans les limites de leurs pouvoirs. Une amende de 1 000 \$ à 5 000 \$ est prévue à la loi. Lorsque l'infraction est commise par une personne morale, comme une compagnie, l'amende est de 3 000 \$ à 15 000 \$.

### La Loi sur la sécurité incendie

En vertu de l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, les pompiers peuvent ordonner l'évacuation d'un lieu lors d'une situation périlleuse, si nécessaire, pour des raisons de sécurité et lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens de protection. Ce pouvoir des pompiers n'est pas limité aux seuls cas d'incendie. Il peut également être utilisé lors d'un sinistre.

Lorsqu'un citoyen refuse d'obéir ou nuit, par ses agissements, au travail des pompiers ou des personnes qui leur prêtent main-forte, il commet alors une infraction à l'article 155 de la Loi sur la sécurité incendie. L'amende prévue est également de 1 000 \$ à 5 000 \$. C'est donc dire qu'un citoyen peut se voir imposer une telle amende s'il refuse de quitter un lieu à la suite de demandes répétées des

policiers alors qu'un ordre d'évacuation est donné par les pompiers. Il en serait de même s'il refusait l'accès aux pompiers.

Autant pour l'application de la Loi sur la sécurité civile que pour la Loi sur la sécurité incendie, les policiers peuvent intervenir afin que les citoyens respectent l'ordre d'évacuation. Bien que la remise d'un constat soit possible, cette mesure n'est pas toujours suffisante pour atteindre l'objectif visé par l'ordre d'évacuation : protéger les personnes. En cas de refus d'obéir à l'ordre d'évacuation ou d'entrave au travail des autorités, les policiers peuvent aussi recourir aux pouvoirs d'arrestation prévus à l'article 75 du Code de procédure pénale et utiliser la force nécessaire. Enfin, les policiers peuvent pénétrer dans une résidence pour procéder à l'arrestation d'un citoyen, si son refus d'évacuer ou ses gestes d'entrave risquent de mettre en danger sa vie ou celle d'autres personnes.

### La common law

La *common law* donne des pouvoirs aux policiers qui ne se trouvent pas dans un texte de loi. Ce sont des pouvoirs reconnus par les tribunaux lorsque le policier intervient dans le cadre de ses fonctions et que l'intervention est raisonnable, justifiable et nécessaire dans les circonstances.

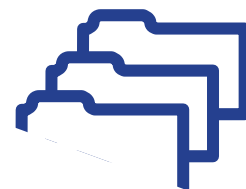
Étant donné que les corps de police et leurs membres doivent protéger la vie, ils peuvent alors prendre les mesures qui s'imposent à cette fin. C'est donc à ce titre que les policiers peuvent ordonner une évacuation. La nature et l'imminence du danger, l'urgence d'évacuer et l'absence de solutions de rechange seront des facteurs à considérer dans leur prise de décisions.

Afin de faire respecter un ordre d'évacuation donné en vertu de leurs pouvoirs de *common law*, les policiers peuvent utiliser la force nécessaire. En vertu de l'article 129 du Code criminel, ils peuvent aussi, au besoin, procéder à l'arrestation d'un citoyen qui refuse de respecter l'ordre d'évacuation ou qui, par ses agissements, entrave leur travail.

Bien que les citoyens soient obligés de quitter lorsqu'un ordre d'évacuation est donné, et ce, sous peine de sanction, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif des autorités n'est pas de procéder à des arrestations ni de recourir à la force pour forcer l'évacuation des citoyens. En fait, leurs interventions visent d'abord à protéger les personnes et, dans ce contexte, ils tenteront d'abord de convaincre et de rassurer les citoyens afin qu'ils acceptent de quitter de leur propre chef.

**L'objectif des autorités n'est pas de procéder à des arrestations ou de recourir à la force pour forcer l'évacuation des citoyens. Leurs interventions visent d'abord à protéger les personnes.**

Ce texte est publié à titre informatif. En tout temps, les textes législatifs ont priorité.



## DOSSIER SPÉCIAL

## LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

# Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile *Des réalisations qui profitent aux bénévoles*

**Par Dinny Dessureault-Huot**

**La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique gère le Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008. Par l'entremise de celui-ci, diverses initiatives ont dernièrement vu le jour afin de soutenir les bénévoles.**

Rappelons que ce programme remplace le Programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage, antérieurement administré par la Sûreté du Québec. Il a été bonifié pour répondre à divers problèmes qui, au cours des dernières années, ont mené à une démobilitation des bénévoles et ont contribué à freiner leur recrutement. Parmi ces facteurs : l'absence d'une couverture d'assurance adéquate en santé et sécurité du travail, d'un programme de formation reconnue et d'un financement adapté. Le Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile vient donc alléger le fardeau des bénévoles et encourager leur engagement.

### La protection

Les bénévoles intervenant lors d'opérations de recherche et de sauvetage, d'exercices ou de formation, pourront dorénavant participer au régime québécois de santé et de sécurité au travail et ainsi bénéficier d'indemnités en cas d'accident de travail en vertu de la Loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles (article 12). De plus, selon l'article 126 de la Loi sur la sécurité civile, un bénévole qui serait exposé à des poursuites judiciaires à la suite d'une intervention en recherche et sauvetage, pourrait bénéficier d'une exonération en responsabilité civile.

### L'équipement

Afin de protéger les bénévoles des dangers inhérents à leur travail, des équipements de sécurité leur seront fournis. Le ministère acquiert présentement des dossards et des casques munis d'une lampe et de lunettes de protection. Ce sont les directions régionales de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les coordonnateurs bénévoles de chaque région, qui feront la distribution de cette première vague d'équipements. Dans les prochaines années, d'autres équipements s'ajouteront à la liste afin de pourvoir les bénévoles d'outils facilitant leur travail. « En plus de répondre aux exigences de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ces équipements faciliteront l'identification visuelle des bénévoles. Dans un même ordre d'idées, une carte d'identité leur sera octroyée. Elle permettra de reconnaître d'un simple coup d'œil l'équipe d'appartenance du bénévole, sa spécialité de même que son appartenance à un organisme central, facilitant ainsi la reconnaissance par leurs pairs sur les lieux d'une intervention », explique le sous-ministre



Francis Beaudet

associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique, M. Michel C. Doré.

### La formation

Afin que tous les bénévoles parlent le même langage et partagent la même vision de la sécurité civile, le ministère a mis en ligne les modules de sensibilisation « S'initier à la sécurité civile ». Les bénévoles, les intervenants non spécialisés et toutes les personnes intéressées par la sécurité civile peuvent ainsi se familiariser avec la sécurité civile : savoir ce qu'est un risque, connaître l'approche pour gérer les risques et les sinistres et avoir un aperçu de l'organisation de la sécurité civile au Québec. Notons que tout bénévole qui veut être accrédité par le ministère de la Sécurité publique et obtenir sa carte d'identité doit suivre en ligne ces modules de sensibilisation.

### L'aide financière

Depuis le printemps dernier, le ministère agit à titre de représentant du Québec pour le Secrétariat national de recherche et de sauvetage, qui est chargé d'administrer le Fonds des nouvelles initiatives en recherche et sauvetage. Rappelons que ce fonds offre un soutien financier aux municipalités, MRC, ministères, écoles et organismes qui souhaitent améliorer leurs activités et services dans la même lignée que le Programme national de recherche et sauvetage. « Afin de soutenir les bénévoles, le ministère a présenté un projet qui garantirait, de 2009 à 2011, une aide de plus de un million de dollars provenant du gouvernement fédéral », souligne M. Doré. (Pour plus d'information sur ce fonds, lire le texte en page 14 du présent bulletin.) Soulignons aussi que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, de nombreuses dépenses engagées lors d'opérations de recherche et de sauvetage ont été remboursées à même le budget du ministère.

### Le partenariat

Dans le but de s'assurer de la collaboration des divers partenaires pouvant être impliqués lors d'un événement susceptible de menacer la sécurité des personnes et des biens, rappelons l'existence de divers protocoles d'entente signés entre le ministère et divers organismes, dont la Croix-Rouge et Radio amateur du Québec inc. « Une entente similaire a été conclue avec l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage. Nous envisageons d'ailleurs en signer d'autres, notamment avec la Fédération québécoise des Clubs quads et l'Association des motoneigistes du Québec », annonce M. Doré.

« Toutes ces réalisations, et celles à venir, visent à reconnaître le travail acharné des bénévoles lors des situations d'urgence, car très souvent leur contribution fait toute la différence », conclut le sous-ministre associé.

#### Information :

M. Réal Delisle  
Ministère de la Sécurité publique  
418 695-7872  
real.delisle@msp.gouv.qc.ca



## LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

# Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage *Déposez vos projets au ministère avant juin 2009*

**Par Lucie Matte et Johanne Plante**

**Instauré il y a 20 ans, le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage contribue au financement de projets visant les objectifs du Programme national de recherche et de sauvetage. Les dossiers doivent toutefois être transmis au ministère de la Sécurité publique d'ici juin 2009.**

En effet, c'est le ministère de la Sécurité publique qui, depuis avril 2008, reçoit et analyse les demandes des promoteurs québécois, que ce soit des :

- ministères et organismes,
- MRC et municipalités,
- organismes bénévoles à but lucratif et sans but lucratif,
- universités et organismes privés,
- personnes assumant des responsabilités dans le cadre du Programme national de recherche et de sauvetage.

À titre de représentant provincial, le ministère de la Sécurité publique soumet les projets retenus au Secrétariat national de recherche et de sauvetage, administrateur du Programme national de recherche et de sauvetage.

### Les critères de sélection

Les projets soumis doivent respecter les trois priorités provinciales : la formation et les exercices, l'achat d'équipement et l'encadrement des bénévoles. Ils doivent évidemment respecter les objectifs du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage, soit :

- Accroître l'efficacité des interventions dans les champs de compétence fédéraux, provinciaux et territoriaux
- Promouvoir et soutenir les projets conçus pour améliorer et faire valoir la prévention
- Diffuser les pratiques exemplaires en prévention et en intervention dans toute la communauté

De plus, les projets qui ont une plus grande possibilité d'être financés sont ceux qui concordent avec les objectifs de prévention et d'intervention, ainsi qu'avec les priorités du Programme national de recherche et de sauvetage dans les catégories suivantes :

1. Partenariats
2. Bénévoles
3. Interopérabilité
4. Exercices multi-instances
5. Technologie et innovation
6. Données et information

**Les promoteurs québécois ont jusqu'en juin 2009 pour soumettre un projet devant débiter à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.**

### Principales dates à retenir

Avril 2009	Envoi de la lettre d'appel au ministère pour annoncer les priorités du Programme national de recherche et de sauvetage et la date limite de soumission des propositions pour 2010-2012.
Juin 2009	Date limite pour soumettre les projets devant débiter à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2010.
Février 2010	Transmission au ministère de la liste des propositions acceptées par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage.

### Les projets soumis en 2008

La proposition déposée par le ministère de la Sécurité publique en août 2008 en vue d'obtenir une contribution financière du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage, regroupe, en plus de celui du ministère, les projets provenant de sept municipalités et d'un organisme bénévole.

Les projets des partenaires municipaux et de l'organisme bénévole portent principalement sur l'acquisition d'équipement et de matériel de recherche et de sauvetage, tant nautique que terrestre, ainsi que sur la formation spécialisée nécessaire dans ces deux domaines pour assurer la sécurité de leurs citoyens sur leur territoire.

Le projet du ministère contient plusieurs activités qui s'inscrivent dans le cadre du Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile. (Pour plus d'information sur ce programme, lire le texte sur le sujet en page 13 du présent bulletin). De plus, sur une base annuelle, le projet prévoit la tenue du Colloque sur le bénévolat en sécurité civile ainsi que la tenue d'un exercice à grand déploiement qui pourrait être réalisé lors de cet événement. Ces activités permettront, d'une part, le partage d'information et d'expériences et, d'autre part, le maintien et le développement de nouvelles compétences.

Pour la période 2009-2011, le ministère de la Sécurité publique demande donc au gouvernement fédéral une contribution financière de 1,25 million de dollars, soit 50 % du coût nécessaire pour réaliser tous ces projets.

Rappelons que le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage est un programme de financement pluriannuel. Le Fonds alloue, pour le Canada, 8,1 millions de dollars pour une période de trois ans (de 2009 à 2011).

#### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
M<sup>me</sup> Lucie Matte  
418 646-3336  
lucie.matte@msp.gouv.qc.ca

Secrétariat national de recherche et de sauvetage  
www.nss.gc.ca



Le Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec

## Un atout majeur pour la région de Drummondville

Par Lucie Barbeau

Depuis 10 ans déjà, le Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) a développé une expertise dans la gestion de situations d'urgence. Ses principaux partenaires : les services de police et de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Drummond. Pleins feux sur l'un des organismes bénévoles québécois œuvrant en mesures d'urgence.

L'organisme, qui intervient dans un éventail de situations menaçant la sécurité civile, offre plusieurs services, dont :

- L'établissement de périmètres de sécurité (en soutien à la Sûreté du Québec et aux services de sécurité incendie)
- Des activités de recherche et de sauvetage
- Des évacuations
- Des services médicaux de soutien
- Des contrôles routiers (en soutien au ministère des Transports et à la Sûreté du Québec)
- L'aide aux personnes sinistrées
- Des activités communautaires de prévention

### Plus de 70 bénévoles

Organisme sans but lucratif, le Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec regroupe plus de 70 bénévoles, dont plusieurs proviennent des secteurs de la santé, de la sécurité publique et des télécommunications. Les bénévoles et leurs équipements sont mis à la disposition des intervenants d'urgence en tout temps. Ils sont généralement alertés par des services de sécurité incendie et des services de police. Ils peuvent aussi être sollicités par la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, des officiers municipaux et des contrôleurs routiers.

Tous les bénévoles reçoivent une formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants : premiers soins, gestion de périmètre de sécurité, signalisation, communication, conduite de véhicule d'urgence, recherche au sol, etc. Leur formation est offerte, soit par des membres de l'organisation ayant des compétences particulières, soit par des conférenciers et des collaborateurs externes. « Nous bénéficions aussi d'un partenariat avec le Cégep de Drummondville, qui offre des cours en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire et en sécurité civile », précise le président-directeur général et cofondateur du Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec, M. Pierre-Yvan Aubé.

« Le bénévolat constitue la richesse naturelle renouvelable la plus importante lors d'une situation de mesures d'urgence. Les bénévoles représentent une valeur inestimable. En canalisant la bonne volonté des bénévoles, en parlant le même langage et en gardant une ouverture à l'entraide, on contribue à augmenter le sentiment de sécurité de la population. Les bénévoles ont donc un rôle important à jouer », a-t-il ajouté lors du Colloque sur le bénévolat en sécurité civile tenu à Drummondville l'automne dernier, là où il a été invité à titre de conférencier.



SIUCQ

### Les types d'interventions

En 2008, le Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec a mis à profit ses ressources auprès d'une dizaine de municipalités de la MRC de Drummond qui en ont fait la demande. À l'occasion, l'organisme bénévole intervient lors d'événements spéciaux à grand déploiement ou à haut risque d'incidents. Un partenariat a également été mis en place avec le Centre de santé et de services sociaux Drummond en vue de mieux gérer les situations d'urgence pouvant y survenir : alerte à la bombe, vaccination massive, etc.

### Quelques interventions du SIUCQ

- Évacuations, intervention médicale et sécurité lors du débordement de la rivière Nicolet à Sainte-Brigitte-des-Saults en 2005
- Sécurité et premiers soins lors du défilé international du Mondial des cultures de Drummondville depuis 2006
- Évacuation, soins médicaux d'urgence et réintégration d'une résidence de 270 personnes âgées dans la nuit du 7 juillet 2008

### L'équipement utilisé

La recherche de commandites et des campagnes de financement ont permis au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec d'acquiescer plusieurs équipements, dont une flotte de véhicules d'urgence et des systèmes de télécommunication. Ses opérations sont également financées par une quote-part annuelle de 1 \$ par habitant versée par les municipalités qui bénéficient de ses services. Pour souligner ses dix ans d'existence, une campagne de financement devrait permettre l'acquisition d'un véhicule polyvalent pouvant accueillir les personnes sinistrées et servir de poste de commandement.

Le chemin parcouru par le Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec depuis dix ans démontre à quel point il ne faut pas hésiter à investir dans le bénévolat, une richesse inestimable.

#### Information :

Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec  
M. Pierre-Yvan Aubé  
819 477-8585  
www.siuqc.qc.ca



## LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

Intervention en cas de sinistre

# Savoir protéger à la fois sa santé et celle des autres

Par Karine Lemaire

**Qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, les intervenants peuvent parfois accomplir des tâches difficiles en cas de sinistre. Bien que l'aide qu'ils offrent aux victimes soit valorisante, ils sont invités à user de stratégies d'adaptation efficaces pour protéger leur propre santé.**

En situation d'urgence, les intervenants sont notamment appelés à fournir aux sinistrés des abris et des endroits où se loger, à distribuer le matériel de secours, à donner les premiers soins et à les soutenir sur le plan moral. « Leur tâche est parfois difficile. Ils peuvent eux-mêmes être affectés par l'événement s'ils sont longtemps exposés au malheur des gens. Ils peuvent aussi être perturbés en voyant des personnes mortes ou blessées, et même avoir peur de mourir », explique M<sup>me</sup> Danielle Maltais, professeur à l'Unité d'enseignement en travail social à l'Université du Québec à Chicoutimi.

### Les réactions possibles

En cours d'intervention, les intervenants réagiront différemment en fonction de la formation qu'ils ont reçue ainsi que de leur expérience professionnelle et personnelle. Alors que la majorité des intervenants réagiront bien, certains seront surpris par les événements, d'autres étonnés ou même confondus. À la suite des événements, les intervenants bénévoles ou rémunérés peuvent toutefois présenter les mêmes symptômes que les victimes. « Les intervenants peuvent avoir des problèmes de sommeil fréquents et revivre certaines scènes traumatisantes. Ils peuvent souffrir de traumatisme psychologique, de dépression ou d'anxiété. Cela n'exclut pas qu'ils puissent être fiers de ce qu'ils ont réalisé », ajoute M<sup>me</sup> Maltais.



Croix-Rouge

### Stress post-traumatique

Ce trouble se manifeste plus souvent chez les intervenants bénévoles ou rémunérés. Il résulte d'un événement psychologiquement traumatisant causant la mort ou des blessures graves ou même un risque pour la vie de l'intervenant ou celle des autres. Les symptômes apparaissent généralement dans les trois mois suivant l'événement : souvenirs de l'événement traumatisant, isolement et insensibilité émotive ainsi que changement dans les habitudes de sommeil et dans l'éveil mental.

### Syndrome du contre-désastre

Ce syndrome, qui affecte plus souvent les gestionnaires, se traduit par le déni de leur fatigue et de leurs propres besoins. Ils deviennent alors très actifs et travaillent jusqu'à l'effondrement. Dans certains cas, les gestionnaires doivent être relevés de leurs fonctions en raison d'une efficacité diminuée ou d'un jugement altéré.

Les intervenants et les gestionnaires qui souffrent de troubles psychologiques doivent aller chercher de l'aide auprès de leur programme d'aide aux employés ou rencontrer un psychologue spécialisé dans ce type de traumatisme.

### Comment se protéger?

Pour augmenter leur chance d'être en bonne santé psychologique à la suite d'un événement, les intervenants doivent être capables de faire face à l'insécurité, aux changements de tâches et aux habitudes de travail. Ils doivent également être en mesure de faire la coupure avec le sinistre une fois de retour à la maison. Ceux qui ont une bonne santé physique et qui ont accès à un soutien social adéquat ont également plus de chances de s'en sortir sans problème.

### La famille, les amis et les confrères

Les intervenants doivent d'abord aller chercher le soutien moral offert par leur entourage : leur famille, leurs amis et leurs confrères de travail. « Lorsque les intervenants réintègrent leur domicile, ils ont besoin de parler de leur expérience et des sentiments éprouvés sur le terrain. Il importe pour eux de percevoir que les membres de leur réseau social, leur conjoint avant tout, comprennent ce qu'ils vivent », souligne M<sup>me</sup> Maltais.

### Quelques-unes des conséquences pour l'intervenant

Positives	Négatives
Découverte de ses propres forces	Apparition de problèmes de santé
Sentiment de fierté	Baisse de la performance au travail
Valorisation personnelle	Réalisation de sa propre vulnérabilité
Acquisition de connaissances	Isolement

### Les facteurs de risques

« Plus il y a de victimes, plus les risques de développer des symptômes sont élevés. Ils le sont également, entre autres, lorsque l'intervenant rémunéré ou bénévole a suivi une formation inadéquate, ou lorsque ce dernier vit des périodes difficiles dans sa vie personnelle », affirme M<sup>me</sup> Maltais.

Les gestionnaires sont autant à risque que les intervenants d'être affectés par une situation d'urgence. Toutefois, ils ne vivent pas les mêmes problèmes.





## DOSSIER SPÉCIAL

### LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

# Premier colloque provincial sur le bénévolat en sécurité civile *Un lieu de rencontre et d'échange*

Par **Line Lapointe**

**Le ministère de la Sécurité publique a organisé, en septembre dernier, la première édition du colloque sur le bénévolat en sécurité civile. Méconnus, les bénévoles de ce domaine d'activité sont des soldats de l'ombre. Pourtant, leur importance ne fait aucun doute.**

Ouvrant notamment au sein de la Croix-Rouge, de l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage, du Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec, de l'organisme Radio amateur du Québec inc. ou de l'Ambulance Saint-Jean, les bénévoles en sécurité civile avaient besoin de se rencontrer pour échanger.

Ainsi, lors de ce premier colloque, les bénévoles de divers associations et organismes ont pu échanger sur plusieurs sujets, dont le rôle du bénévolat en sécurité civile et les standards de qualité, d'équipement et de formation. « C'était l'occasion d'échanger et de mettre en place des partenariats », souligne M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile. (Pour plus d'information sur ce colloque, lire le texte *Une première couronnée de succès* en page 18 du *Résilience*, Vol.3, n°3, Automne-Hiver 2008).



Colloque sur  
le bénévolat  
en sécurité civile

MSP

### Des bénévoles en devenir

Ce colloque répond aux questions du grand public. Qui sont les bénévoles en sécurité civile? Au sein de quels organismes sont-ils regroupés? Quel est leur travail? Que font-ils pour la population? Y a-t-il de la place pour *monsieur et madame Tout-le-monde*? Il cible aussi les étudiants du 1<sup>er</sup> secondaire et du collégial. « Nous voulons éveiller l'intérêt des jeunes pour le bénévolat en général, et plus particulièrement en sécurité civile. Le monde du bénévolat a besoin de sang neuf. Nos bénévoles sont peu nombreux et il y a beaucoup à faire », lance M. Doré.

### Un rendez-vous

Forts de ce succès, le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires préparent déjà la deuxième édition du colloque sur le bénévolat en sécurité civile. Il se tiendra à Saguenay, du 18 au 20 septembre 2009. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Information :

Ministère de la Sécurité publique  
[www.msp.gouv.qc.ca/secivile/colloques/benevolat\\_2008](http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile/colloques/benevolat_2008)

### L'organisation

Le soutien organisationnel est aussi important. « Il est normal que certains intervenants rémunérés ou bénévoles soient affectés par les événements. L'organisation doit reconnaître cela et ne pas les dévaloriser. Elle doit plutôt mettre en place des mesures de soutien qui peuvent s'avérer positives pour l'organisme », précise M<sup>me</sup> Maltais. L'organisation doit offrir aux intervenants l'occasion de discuter entre eux de leur expérience, par exemple, en organisant des séances de débriefage. Elle peut aussi reconnaître le travail des intervenants en organisant un souper ou en procédant à la remise de certificats.

### La formation

De la formation est offerte aux intervenants bénévoles ou rémunérés dans le but de leur fournir des outils utiles, autant pour sauver des gens que pour savoir comment réagir en situation d'urgence. « Au-delà des aspects plus techniques, c'est important pour un intervenant de savoir à quelles situations il peut être confronté et ce qui peut arriver sur le terrain. Ça lui permet de gérer les réactions qu'il est susceptible de vivre s'il est exposé à une situation stressante », souligne M<sup>me</sup> Maltais. Dans cette perspective, le Certificat en intervention psychosociale, approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, est offert dans plusieurs universités québécoises.

### La personnalité idéale

Les intervenants bénévoles ou rémunérés ne sont pas invincibles et réagissent tous différemment. Ceux qui possèdent certaines caractéristiques individuelles et traits de personnalité particuliers sont moins susceptibles de développer des problèmes de santé à la suite d'un sinistre.

#### La personnalité idéale pour ce type d'emploi

- A vécu diverses expériences de vie
- Est équilibré et flexible
- A des réflexes mentaux rapides
- Gratifie les autres
- Est créatif, optimiste et courageux
- Est réaliste et calme
- Est objectif et fait preuve de sang-froid
- Croit en la force combative de l'être humain

« Sur les lieux d'une catastrophe, les intervenants rémunérés comme bénévoles sont susceptibles d'avoir différentes réactions. Souvent, cet événement sera la pire situation stressante qu'ils auront à vivre. Aussi, plus grand est le nombre de victimes, plus les risques de développer des symptômes sont élevés. Ils ne doivent donc pas hésiter à demander de l'aide pour passer de façon adéquate à travers de ce qu'ils ont vu, entendu, ressenti et vécu lors d'un sinistre », conclut Danielle Maltais.

Information :

M<sup>me</sup> Danielle Maltais  
Université du Québec à Chicoutimi  
418 545-5011, poste 5284  
[danielle\\_maltais@uqac.ca](mailto:danielle_maltais@uqac.ca)



## LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

Plan et trousse d'urgence pour 72 h

# Intervenants et bénévoles, votre famille est-elle prête?

**Par Karine Lemaire**

**Les citoyens sont de plus en plus invités à élaborer un plan et à préparer une trousse d'urgence en cas de sinistre. En tant que bénévoles et intervenants d'urgence, avez-vous pris des mesures en ce sens? Cela peut vous éviter bien des tracas lorsque vous êtes appelés à intervenir.**

« Les intervenants d'urgence ne sont pas mieux préparés que la majorité des citoyens pour faire face à un sinistre d'importance. Par contre, à titre d'employés ou de bénévoles, ils sont souvent au courant des plans d'urgence ou de sécurité civile de leur organisation, et ont même parfois contribué à leur élaboration », explique la directrice du Service d'intervention de la Croix-Rouge, M<sup>me</sup> Claudie Laberge.

Les intervenants ont donc, eux aussi, avantage à être préparés. Leur préparation personnelle, familiale et professionnelle les aide notamment à diminuer le dilemme moral qu'ils ont en tant qu'intervenants d'urgence : être capables d'assumer leurs rôles et responsabilités sans rien mettre de côté. « L'intervenant qui a pris soin de préparer un plan d'urgence familial est donc moins inquiet quand vient le temps de quitter la maison pour participer à une intervention. Il sait que les membres de sa famille sont bien outillés, qu'ils savent quoi faire et où se rendre en cas de sinistre et d'évacuation. Il peut ainsi se rendre sur le terrain plus rapidement », ajoute-t-elle.

### Se préparer en ligne

Puisqu'une multitude de renseignements sont facilement accessibles en ligne, il suffit souvent d'une vingtaine de minutes pour se préparer adéquatement. D'abord, le site Web du ministère de la Sécurité publique, [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), propose des conseils spécifiques à chaque type de sinistre (inondation, incendie, vents violents, etc.) sous la rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*. Cette rubrique contient également le jeu interactif *72 heures : se préparer aux situations d'urgence* permettant aux internautes de tester leurs connaissances sur leur préparation aux situations d'urgence. Par ailleurs, la page d'accueil de la section *Préparez votre trousse d'urgence* peut être imprimée. Elle énumère les articles et les vivres qui doivent se trouver dans une trousse d'urgence. Il suffit ensuite de cocher les éléments au fur et à mesure qu'ils y sont inclus. Cette section traite également de l'élaboration du plan de sécurité et du plan familial de secours. Certains formulaires utiles peuvent aussi être remplis et imprimés, dont la liste des coordonnées d'urgence et la liste des points d'évacuation et de rassemblement.

Le site Web de Sécurité publique Canada, [www.preparez-vous.ca](http://www.preparez-vous.ca), propose quant à lui trois étapes simples à suivre : connaître les risques, préparer un plan et avoir une trousse. Les risques

potentiels y sont répertoriés, soit par risque, soit par région. Pour chacun d'eux, on obtient de l'information sur les faits saillants liés au sinistre, sur la façon de s'y préparer ainsi que sur les mesures à prendre en cas d'urgence ou lors du rétablissement. Il est également possible de remplir, soit en ligne, soit en version papier, le *Guide de préparation à une urgence* à l'intérieur duquel sont inscrites les mesures appropriées à prendre en cas d'urgence ou lors du rétablissement. Finalement, le site Web regorge d'idées de produits à insérer, soit dans une trousse d'urgence de base ou dans celle réservée pour la voiture.

### Connaître les risques

Avant toute chose, un citoyen ou un intervenant doit connaître les risques associés à sa région. Au Québec, les sinistres associés aux incendies et aux inondations sont les plus fréquents. Ils se manifestent à tout moment de l'année. « L'information relative aux risques spécifiques à votre région doit être inscrite dans votre plan d'urgence en guise d'aide-mémoire », précise M<sup>me</sup> Laberge.

### Élaborer un plan

Une fois les risques connus, il est temps d'élaborer un plan d'urgence familial.

Plusieurs renseignements utiles doivent y figurer, dont les suivants :

- Les scénarios d'évacuation
- Les lieux de rassemblement
- Les gens désignés responsables des enfants
- L'information sur l'état de santé et les médicaments
- L'emplacement de l'extincteur, de la boîte de fusibles, etc.
- Les coordonnées des personnes-ressources
- La planification de ressources pour les animaux domestiques

« Une fois votre plan rédigé, faites-en des photocopies et placez-les dans des endroits habituels comme une valise, une trousse d'urgence, un bureau, un sac à main ou sur le réfrigérateur. Ainsi, en cas d'urgence, vous pourrez y recourir facilement. De plus, il est recommandé d'exercer et de mettre à jour le plan au moins une fois par année », suggère la directrice.

Les intervenants bénévoles et rémunérés doivent préparer leur plan et leur trousse d'urgence au même titre qu'un autre citoyen. « Au cas où sa famille devrait le rejoindre en cas d'urgence, les intervenants doivent s'assurer d'inclure à leur plan d'urgence le nom et les coordonnées d'un responsable de l'organisation pour qui il travaille ou pour qui il agit à titre de bénévole », explique M<sup>me</sup> Laberge. Des plans particuliers doivent aussi être élaborés pour garantir la sécurité des enfants, des personnes âgées, des résidents d'une tour d'habitation ou des animaux de compagnie.





## Préparer une trousse

En situation d'urgence grave, les citoyens tout comme les intervenants ont besoin de certains articles de base pour assurer l'autonomie de leur famille pour une durée de 72 heures, temps généralement nécessaire pour mobiliser tous les services de secours. « Plusieurs articles se trouvent déjà dans la majorité des foyers. Il s'agit uniquement de les réunir et d'en faire une trousse d'urgence », explique M<sup>me</sup> Claudie Laberge. Il faut naturellement s'assurer que la trousse est facile à transporter. Il est d'ailleurs recommandé de la conserver dans un sac à dos ou une valise sur roues, dans un endroit facile d'accès. Tous les membres de la famille doivent évidemment savoir où elle se trouve.

Une trousse d'urgence de base doit être composée, entre autres, des articles suivants :

- Deux litres d'eau par personne, par jour, au minimum
- Des aliments non périssables
- Un ouvre-boîte manuel
- Une trousse de premiers soins
- Un radio à piles ou à manivelle
- Une lampe de poche à piles ou à manivelle
- Des clés supplémentaires pour la voiture
- De l'argent comptant en petites coupures
- Des médicaments obtenus sur ordonnance



Croix-Rouge canadienne

Le plan d'urgence familial élaboré au préalable doit aussi se trouver dans cette trousse. « Notons qu'il est possible de se procurer une trousse préassemblée notamment auprès de la Croix-Rouge et de l'Ambulance Saint-Jean. En achetant une telle trousse, sachez que vous êtes sur la bonne voie pour vous préparer à une urgence », conclut la directrice du Service d'intervention de la Croix-Rouge.

### Information :

Préparer une trousse d'urgence  
Ministère de la Sécurité publique  
[www.secivile.gouv.qc.ca](http://www.secivile.gouv.qc.ca), rubrique  
*Préparez-vous aux situations d'urgence*,  
section *Préparez votre trousse d'urgence*

Guide de préparation à une urgence  
Sécurité publique Canada  
[www.preparez-vous.ca](http://www.preparez-vous.ca)

## DOSSIER SPÉCIAL

### LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

*Des bénévoles de cœur et d'âme  
depuis belle lurette!*



Sécurité civile de Blainville

### Par Karine Lemaire

**La Division sécurité civile du Service de sécurité incendie de Blainville compte sur les compétences, la détermination et la disponibilité d'une vingtaine de bénévoles pour mener à bien ses activités. Il y a même plus de 20 ans que certains bénévoles en sécurité civile s'y dévouent, soit depuis la naissance du groupe d'intervention.**

En effet, depuis 1986, un groupe d'intervention composé de plus d'une vingtaine de bénévoles se tient prêt à intervenir auprès des citoyens afin de leur venir en aide en cas de sinistre majeur. Ce groupe subvient aux différents besoins de la population en cas d'urgence.

Le groupe de bénévoles bénéficie d'une formation gratuite offerte tous les mardis soir au bureau de la sécurité civile par des instructeurs qualifiés. Divers thèmes y sont traités au fil des mois :

- Les premiers soins et l'utilisation du défibrillateur externe automatisé
- La recherche en forêt
- L'installation du centre de coordination
- Le soutien aux sinistrés

En cas de sinistre, le répartiteur 9-1-1 mobilise le nombre de bénévoles nécessaire en envoyant un message par téléavertisseur, d'abord à l'équipe de bénévoles de garde au moment de l'intervention, et par la suite, si nécessaire, aux autres membres du groupe d'intervention. Dernièrement, ils ont participé à l'événement Blainville en fête qui a réuni plus de 35 000 citoyens. « Par groupe de deux ou trois bénévoles, munis de radiocommunication et d'une trousse de premiers soins, ils ont patrouillé les différents sites de l'événement. Ils étaient notamment responsables de prodiguer les premiers soins aux citoyens et de s'occuper des enfants qui, par malheur, avaient égaré leurs parents », raconte le chef de la Division sécurité civile, M. Sébastien Caya, aussi responsable du groupe d'intervention.

« Au cours des dernières années, leur soutien a été nécessaire lors de plusieurs activités sportives à grand déploiement. Ils ont également aidé les sinistrés lors d'inondations, de pannes électriques, de pénuries d'eau et de verglas. Ils ont aussi effectué des présentations publiques pour préparer les citoyens à un sinistre et participé à des campagnes de promotion de la sécurité civile », explique M. Caya.

### Information :

M. Sébastien Caya  
Service de sécurité incendie de Blainville, 450 434-5206, poste 5431  
[sebastien.caya@ville.blainville.qc.ca](mailto:sebastien.caya@ville.blainville.qc.ca)





## LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

Le bénévolat en sécurité civile

# Une passion qui n'a pas de prix

Par Karine Lemaire

**Quatre personnes partagent avec nous leur passion pour le bénévolat en sécurité civile. Elles comptent parmi les douze bénévoles du groupe d'intervention en sécurité civile du Service de sécurité incendie de Blainville, récipiendaires d'une plaquette et d'une statuette soulignant leur 10 ans ou plus de dévouement au domaine.**

« La soirée reconnaissance, organisée l'an dernier, a permis de saluer l'engagement de certains d'entre eux. J'en profite d'ailleurs pour souligner leur dévouement, leur bienveillance, leur professionnalisme et leur don de soi », lance le chef de la Division sécurité civile, M. Sébastien Caya, aussi responsable du groupe d'intervention.

Photos: Sécurité civile de Blainville



**Bénévole en sécurité civile depuis 13 ans**  
**M<sup>me</sup> Francine Forget**  
**Commis dans une épicerie**

« J'ai commencé à m'intéresser à la sécurité civile en visionnant des émissions de télévision comme 9-1-1.

Le bénévolat me permet d'aider des personnes, sans rien attendre en retour. C'est un pur plaisir pour moi. Deux événements auxquels j'ai participé m'ont principalement marquée : la recherche d'une jeune fille disparue qui, malheureusement, a été retrouvée décédée, ainsi que le verglas de 1998. Lors du verglas, une dame est arrivée en pleurant après avoir constaté les dégâts causés à sa résidence : les tuyaux avaient éclaté, tout était inondé et gelé. Nous avons signalé la situation aux pompiers avant de prendre le temps de discuter avec elle autour d'un bon café en vue de la reconforter. Ma rencontre avec cette dame a fait ma journée. J'ai pu l'aider et la sécuriser, c'est d'ailleurs ce qui m'attire dans ce type de bénévolat. »



**Bénévole en sécurité civile depuis 14 ans**  
**M<sup>me</sup> Diane Doucet**  
**Conseillère en vente**

« Je fais du bénévolat dans divers domaines depuis 30 ans déjà. J'adore venir en aide aux gens, les consoler, les soigner. Ça me touche et m'enrichit à la fois. Avec le groupe d'intervention, j'ai notamment eu l'occasion d'aider les citoyens aux prises avec le verglas. Nous leur avons donné beaucoup de notre temps, parfois même de 40 à 60 heures par semaine. Principalement, notre rôle consistait à donner les premiers soins et à soutenir les sinistrés. Ils avaient surtout besoin d'une oreille attentive. Ils avaient froid, faim, avaient mal et de la peine. Dans le futur, j'aimerais participer à des visites de prévention en milieu scolaire, notamment pour sensibiliser les jeunes à l'importance de suivre une formation sur la réanimation cardiorespiratoire. C'est d'une importance capitale. »



**Bénévole en sécurité civile depuis 12 ans**  
**M. Danny Bouchard**  
**Enquêteur**

« Mon intérêt pour la sécurité civile vient de loin. Jeune, j'ai été inscrit aux cadets de l'armée. Par la suite, j'ai été

secouriste bénévole pour l'Ambulance Saint-Jean et membre d'un club de sauvetage. Je fais du bénévolat depuis toujours, ce qui me permet d'aider des gens et de créer des liens. Je considère le groupe d'intervention en sécurité civile auquel j'appartiens comme ma deuxième famille. En tant que superviseur en chef du groupe, mon rôle consiste à planifier, coordonner et gérer les interventions des bénévoles en plus d'être sur le terrain. À titre de bénévole, j'ai grandement apprécié les recherches en forêt auxquelles j'ai participé. C'est spécial de penser qu'on est à la recherche d'une personne pour qui la vie ne tient qu'à un fil. Le temps presse pour la retrouver. J'ai aussi trouvé captivant la fois où j'ai soutenu la police de Blainville dans la recherche d'indices sur une scène de crime. Dans les années à venir, j'aimerais inculquer davantage de notions de sécurité civile aux citoyens. Notre groupe d'intervention leur offre déjà des séances de formation. Il faut continuer en ce sens. »



**Bénévole en sécurité civile depuis 20 ans**  
**M. Claude Simard**  
**Entrepreneur**

« Mes premiers contacts avec la sécurité civile ont débuté à l'hiver 1978 à titre de caporal-chef pour les cadets de l'air. Présentement, je dirige un exercice de centre aventure pour les cadets de l'armée, ce qui me permet de leur offrir une initiation hivernale de carte et boussole. Il y a déjà 20 ans que je pratique le bénévolat de toutes sortes. Ça me passionne! J'occupe le poste de superviseur au sein du groupe d'intervention en sécurité civile. Je suis également instructeur en recherche et en sauvetage. Parmi les interventions les plus marquantes pour moi, notons les diverses recherches auxquelles j'ai participé avec la Sûreté du Québec. J'ai notamment retiré des eaux un homme qui s'était noyé et, dans un contexte plus heureux, retrouvé sains et saufs des gens perdus en forêt. Quoi de plus gratifiant que de savoir que nos efforts ont porté des fruits! Peu importe la situation, tout ce que je demande, c'est d'être sur le terrain, dans le feu de l'action! Dites-moi où je vais et ce que je dois faire. Je suis prêt! Il n'y a nul doute, j'aime ça quand ça bouge! Ma paye, c'est le sentiment du devoir bien accompli! »



En région

## Politique municipale de sécurité civile à Belœil *Une question d'engagement collectif!*

**Par Karine Lemaire**

Le printemps dernier, la Ville de Belœil a adopté une politique municipale de sécurité civile pour assurer une culture commune et une préoccupation constante pour la sécurité civile. « La démarche de planification sera collective et continue », a souligné en début d'entrevue M. Donald Lebrun, chef de la Division du développement et de la planification stratégique, au Service de sécurité incendie de Belœil.

**Résilience : Quels sont les principaux thèmes abordés dans cette politique municipale de sécurité civile?**

**M. Lebrun :** Ce document présente notamment de l'information sur :

- Le cadre d'élaboration : les notions de sécurité civile, les buts visés, les fondements juridiques, etc.
- Les orientations : les démarches des différents acteurs, les règles de l'art, la formation, le soutien aux employés, etc.
- La mise en œuvre : la structure de l'Organisation municipale de la sécurité civile, les rôles et responsabilités des différents acteurs, les partenariats, les communications, etc.
- L'évaluation de la politique : la réévaluation, la rétroaction, etc.
- Les priorités et l'échéancier

**Résilience : Quels principes de base guident votre gestion de la sécurité civile?**

**M. Lebrun :** La démarche de planification s'appuie sur le respect des compétences et des responsabilités des différentes directions de la Ville de Belœil. Les rôles sont distribués en tenant compte des affinités de chacun pour la sécurité civile et de leurs responsabilités habituelles au sein de l'organisation.

**Résilience : Quelle vision de la sécurité civile comptez-vous partager avec les intervenants et la population?**

**M. Lebrun :** La Ville souhaite notamment que tous les acteurs et les intervenants municipaux partagent un vocabulaire commun. Elle espère aussi implanter une véritable culture de la sécurité civile, tant chez les intervenants municipaux que parmi la population.

**Résilience : Quelles principales mesures comptez-vous prendre pour implanter une véritable culture de la sécurité civile à Belœil?**

**M. Lebrun :** La Ville fournira de l'information à ses citoyens concernant les risques qui les entourent et les dispositions qu'elle a prises pour prévenir et atténuer les risques, ainsi que pour intervenir en cas de sinistre. Elle pourra également faire des interventions ciblées, par exemple, auprès des résidents, voisins immédiats des entreprises industrielles exerçant des activités à risque.

**Résilience : De quels aspects en particulier traiteront les outils d'éducation du public qui seront conçus?**

**M. Lebrun :** La Ville distribuera notamment aux citoyens des outils comme le *Guide de préparation à une urgence* de Sécurité publique Canada, les incitant à préparer un plan familial de secours et une trousse d'urgence afin d'être autonomes pendant 72 heures. Des stands d'information seront également installés dans des lieux publics afin d'informer la population des dispositions particulières à prendre en fonction des principaux risques auxquels le territoire de Belœil est exposé. De plus, une entente de partenariat entre Belœil et une station de radio FM a été signée afin que les citoyens puissent recevoir des consignes en cas de sinistre.



SSI de Belœil

Le chef de la Division du développement et de la planification stratégique, au Service de sécurité incendie de Belœil, M. Donald Lebrun.

**Résilience : À quels principaux risques le territoire de Belœil est-il exposé?**

**M. Lebrun :** La Ville a réalisé une analyse de risques afin d'identifier les dangers potentiels, en tenant compte de leur probabilité et de leurs conséquences. Cet exercice lui a permis de cibler treize principaux risques auxquels elle est exposée.

Les quatre risques qui se trouvent en tête de liste sont les suivants :

1. Tempête de neige, blizzard, vague de froid, verglas
2. Tempête de pluie diluvienne, foudre, orage, grêle
3. Incendie de bâtiment
4. Accident, déversement, incendie de matières dangereuses

À ce jour, des plans particuliers d'intervention ont été élaborés pour six des treize principaux risques. Ces plans seront par la suite annexés au plan de sécurité civile. D'autres plans particuliers seront élaborés sous peu.

**Résilience : Que pensez-vous du rôle de premier plan joué par la Ville dans la mise en place d'une politique de sécurité civile?**

**M. Lebrun :** Le territoire de Belœil est exposé à divers risques et, pour y faire face, la Ville doit s'y préparer. Conformément à la Loi sur les cités et villes, la Ville met en application les dispositions relatives aux devoirs et aux pouvoirs quant à la fourniture de services aux citoyens, tant en situation normale qu'en situation de sinistre. De plus, la Loi sur la sécurité civile, adoptée par l'Assemblée nationale, désigne la Ville comme responsable de la gestion de la sécurité civile sur l'ensemble de son territoire.



La Loi sur la sécurité civile impose notamment à la Ville :

- d'élaborer un plan de sécurité civile
- de gérer les déclarations des générateurs de risques
- d'informer les citoyens sur la sécurité civile

**Résilience : En quoi cette politique de sécurité civile est-elle une valeur ajoutée?**

**M. Lebrun :** Adoptée par résolution, cette politique de sécurité civile fait dorénavant partie intégrante du quotidien des élus municipaux. Elle leur permet de mieux comprendre l'engagement de la Ville en sécurité civile, les rôles et responsabilités des intervenants municipaux en la matière ainsi que les leurs. Cette politique permet également aux élus de s'investir autant en défendant les intérêts des intervenants en sécurité civile que les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

**Résilience : Comment se traduit le partenariat entre la Ville, les divers organismes et les entreprises qui exercent des activités à risque sur son territoire?**

**M. Lebrun :** Le succès repose sur la qualité du partenariat entre la Ville et les divers organismes de Beloeil : les commissions scolaires, les centres de santé, les organismes communautaires ou privés, les organisations non gouvernementales, etc. La politique prévoit la conclusion d'ententes de collaboration avec ces organismes. Elle envisage également la formation d'un comité mixte municipal industriel qui permettra à la Ville de s'associer avec les entreprises qui exercent des activités à risque en vue d'établir des mesures préventives, ainsi que des mesures d'atténuation des risques en cas de sinistre.

**Résilience : Quelle formation ont suivi les intervenants qui auront un rôle à jouer en cas de sinistre?**

**M. Lebrun :** Par l'intermédiaire du Programme conjoint de protection civile, administré par le ministère québécois de la Sécurité publique, la Ville de Beloeil a mis sur pied, en partenariat avec le Cégep de Drummondville, un programme de formation en sécurité civile destiné à ses employés municipaux. Tous les employés municipaux ont suivi un cours de base en sécurité civile, tous les élus ont suivi un cours de gestion de la sécurité civile et tous les gestionnaires municipaux ont suivi un programme complet en sécurité civile.

**Résilience : Comment s'amorcera la mise en œuvre de cette politique de sécurité civile?**

**M. Lebrun :** La mise en œuvre de la politique de sécurité civile nécessite la mobilisation d'une quantité importante d'acteurs. Compte tenu des contraintes, la Ville de Beloeil entend procéder graduellement à la mise en œuvre de la politique. La Commission de la sécurité civile a déjà été créée, le mécanisme de mise en alerte a été élaboré et des plans de formation ont été conçus. Parmi les étapes à venir, soulignons l'élaboration de plans particuliers d'intervention et du plan de sécurité civile ainsi que la reconfiguration du Centre de coordination d'urgence.

**Information :**

M. Donald Lebrun  
Service de sécurité incendie de Beloeil  
450 467-2835, poste 2865  
dlebrun@ville.beloeil.qc.ca



## En région

Val-Morin

# Un DVD pour promouvoir la protection des lacs

**Par Lise Gariépy**

**Le Comité consultatif en environnement, en collaboration avec le Regroupement des associations des lacs de Val-Morin, a réalisé le DVD *Le Lac-à-Nous*. Cet outil de sensibilisation, distribué aux citoyens de Val-Morin, rappelle l'importance de protéger les cours d'eau des algues bleu-vert.**



Serge St-Hilaire

C'est M. Jean-Marc Lefebvre, engagé dans la protection des lacs depuis une quarantaine d'années, qui a soumis le projet à titre de président du Regroupement des associations des lacs de Val-Morin. Scénariste et animateur du document d'une durée de dix-huit minutes, M. Lefebvre a réuni une équipe de production d'une dizaine de résidents de Val-Morin qui ont travaillé bénévolement sur le projet.

## La prévention a bien meilleur goût

Le territoire de la municipalité de Val-Morin est parsemé de nombreux cours d'eau fréquentés assidûment par les citoyens. C'est pour cette raison qu'il est apparu nécessaire de sensibiliser les gens.

Quatre thèmes sont abordés dans le DVD :

1. La protection de la bande riveraine
2. Les installations septiques
3. L'épandage de fertilisants
4. La présence de phosphate dans le savon pour lave-vaisselle

« La protection des lacs n'est pas uniquement la responsabilité des gouvernements », souligne le maire de Val-Morin, M. Jacques Brien. « C'est aussi une affaire de prévention de la part des citoyens, qu'ils soient riverains ou non », poursuit-il.

Le 8 décembre 2008, la Municipalité a ainsi adopté un règlement municipal concernant la protection de la bande riveraine et les installations septiques. Il sera désormais interdit de couper le gazon sur une distance de dix mètres du plan d'eau. Sur la première bande de cinq mètres, il y aura obligation de planter des arbustes. Selon le maire Brien, une bonne partie de la population respecte déjà ces mesures préventives.

Le DVD a connu une bonne diffusion. Il a été distribué gratuitement à tous les résidents de Val-Morin en 2008. Une centaine d'exemplaires ont également été distribués à des associations ou municipalités voisines. Les maires des autres municipalités de la MRC des Laurentides en ont aussi reçu un exemplaire. Le document peut être visionné sur le portail de Québec MUNICIPAL.qc.ca. De plus, la télévision locale l'a présenté à deux reprises l'été dernier.

**Information :**

DVD *Le Lac-à-Nous*  
www.quebecmunicipal.qc.ca, rubrique Recherche, inscrire *Le Lac-à-Nous*



En région

MRC de Charlevoix-Est

## Les intervenants d'urgence simulent un écrasement d'avion

Par Karine Lemaire

En octobre dernier, un avion de type DASH-8-100 s'est écrasé peu après son décollage à environ un kilomètre de l'aéroport de Charlevoix sur la route 362 à Saint-Irénée. Une vingtaine de passagers étaient à bord. L'avion a percuté un poteau électrique avant de s'enflammer. Une partie du territoire a été privée d'électricité et la circulation a été perturbée. Heureusement, ce n'était qu'une simulation.

Une soixantaine d'intervenants d'une quinzaine d'organisations ont participé à l'exercice organisé par le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) de Charlevoix-Est : des pompiers, des policiers, des ambulanciers, des employés du ministère des Transports du Québec, etc. « La simulation s'est déroulée au-delà de nos attentes. L'aménagement des lieux était parfait : un grand ponceau de métal a notamment été utilisé en guise de carcasse d'avion. Les figurants ont bien joué leurs rôles, les intervenants ont participé en grand nombre et la présence des médias a été appréciée. Les intervenants se sont accordé une très bonne note de 8 sur 10 à la suite de cet exercice », lance la directrice générale adjointe pour la MRC de Charlevoix-Est, M<sup>me</sup> Caroline Dion.



Photos : Pierre Rochette

### Les objectifs visés

- Mesurer l'efficacité du Centre de coordination des mesures d'urgence régionales
- Tester le plan d'urgence de l'aéroport de Charlevoix et des différents organismes membres du COMUR de la MRC de Charlevoix-Est
- Améliorer la coordination des mesures d'urgence sur le territoire de la MRC
- Augmenter les compétences des intervenants

Un exercice du genre permet d'harmoniser les façons de faire en sécurité civile à l'échelle régionale. « Nous avons testé les moyens de télécommunications et évalué les déplacements des intervenants en temps réel. Grâce à cet exercice, nous avons aussi été en mesure de déterminer les rôles de chacun en fonction des différentes missions et d'entretenir des liens avec le Centre de coordination des mesures d'urgence régionales à Clermont », ajoute le coordonnateur régional en sécurité incendie pour la MRC de Charlevoix-Est, M. Daniel Boudreault.

L'exercice a permis de relever certains points faibles à améliorer, dont les radiocommunications. « Il n'y a pas de fréquence commune réservée aux intervenants en mesures d'urgence lors de situations de sinistres ou de crises. Cette situation sera corrigée, en 2009, par l'achat d'un système destiné spécifiquement aux mesures d'urgence », ajoute M<sup>me</sup> Dion.

### Le COMUR a fêté ses 20 ans

Le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales de Charlevoix-Est est né en 1988, à la suite du tremblement de terre du 25 novembre. « Le CLSC de Charlevoix s'est alors associé à d'autres organismes préoccupés par les situations de sinistre et souhaitant y faire face le mieux possible dans l'avenir. Vingt ans plus tard, le comité compte une trentaine de membres. Ensemble, ils organisent entre autres des simulations et des séances de formation en mesures d'urgence », explique M<sup>me</sup> Dion. Dès sa mise sur pied, le comité a travaillé à l'implantation du Centre de coordination des mesures d'urgence régionales, qui a vu le jour dix ans plus tard, soit en 1998. Ce centre dispose de plusieurs équipements pouvant servir lors de situations d'urgence. En 1991, le comité a aménagé trois sous-centres de coordination des mesures d'urgence régionales dans trois municipalités de la MRC : Saint-Siméon, Notre-Dame-des-Monts et Saint-Irénée. « En 2002, le ministre de la Sécurité publique a d'ailleurs remis au comité un Mérite québécois de la sécurité civile dans la catégorie *Prévention et préparation* pour souligner son initiative », conclut la directrice générale adjointe de la MRC de Charlevoix-Est.

#### Information :

M<sup>me</sup> Caroline Dion  
MRC de Charlevoix-Est  
418 439-3947, poste 229  
caroline.dion@mrccharlevoixest.ca



## Sur le terrain

Mérite québécois de la sécurité civile 2009

# Huit candidats récompensés lors de cette édition renouvelée!

### Par Karine Lemaire

Huit lauréats ont reçu un Mérite, une Mention d'honneur ou un Hommage lors du 13<sup>e</sup> Mérite québécois de la sécurité civile. La cérémonie a eu lieu le 18 février dernier, à l'occasion du Colloque sur la sécurité civile.

« Cette année, un plus large éventail de récipiendaires ont pu se distinguer. En effet, les entreprises, les organismes et les municipalités, de même que les citoyens et les organisations gouvernementales forment dorénavant les catégories du Mérite. À cela s'ajoute la catégorie Hommage. Par ces changements, nous souhaitons refléter le fait que la sécurité civile est l'affaire de tous », a déclaré le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis.

### Les lauréats 2009

Voici la liste des lauréats pour l'année 2009 ainsi qu'un aperçu de leurs réalisations.

### Les Mérites

#### Ville de Belœil

Refonte complète du processus de gestion de la sécurité civile • Vision novatrice • Formation continue • Plan de formation pour les employés et les intervenants • Définition des rôles et responsabilités de chacun.

#### Ville de Saint-Raymond

Refonte totale du *Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Saint-Raymond* • Implantation du *Plan local de lutte contre une pandémie d'influenza* en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux de Portneuf.

#### Centre d'action bénévole de Bedford et les environs inc.

Production d'un manuel bilingue en sécurité civile • Distribution du manuel dans chaque foyer de la ville de Bedford • Formation aux intervenants.

#### Le Comité de planification du programme d'information préventive à la population / Sous-comité du plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 (PMUNE-G2)

Innovation pédagogique en sécurité civile • Présentation de jeux éducatifs dans le cadre du plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 • Sensibilisation des enfants de 3 à 8 ans.



## LE MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

### Les Mentions d'honneur

#### Ville de La Malbaie

Actions accomplies à la suite des pluies diluviennes du 28 avril 2008 occasionnant quatre glissements de terrain à La Malbaie • Activation du plan de sécurité civile • Démonstration de la nécessité d'une bonne préparation pour répondre rapidement et efficacement à une situation complexe et inhabituelle.

#### Organisation municipale de sécurité civile – Ville de Saint-Jérôme

Exercice *Simulation Verglas 2008 / Saint-Jérôme* • Confirmation de l'état de

préparation de trois partenaires en cas de verglas : l'Organisation municipale de la sécurité civile – Ville de Saint-Jérôme, l'Organisation régionale de la sécurité civile des Laurentides et les Forces canadiennes.

#### M. Alain Croteau (Sûreté du Québec)

Efforts déployés dans divers domaines • Recherche au sol • Évaluation et formation • Développement de partenariat avec les bénévoles • Développement d'expertise des différents intervenants du milieu.

### L'Hommage

#### M<sup>me</sup> Carol Ann Namur (Saint-Joseph-du-Lac)

Mise en place d'équipes de recherche et sauvetage au Québec • Enseignante dans divers domaines : sauvetage urbain et maritime, techniques de recherche, sauvetage canin, premiers soins avancés, désincarcération, télécommunications, leadership, combat d'incendie et gérance de site • Cours destinés aux élus municipaux • Grande polyvalence • Contribution remarquable au bien-être collectif.

### Félicitations aux lauréats

« Le gouvernement du Québec témoigne sa reconnaissance à ceux et à celles dont les efforts méritoires en sécurité civile ont fait ressortir la mobilisation et l'engagement, la capacité d'intervention et d'adaptation de même que la protection face au risque, la solidarité et la responsabilité », a conclu le ministre Dupuis.

#### Information :

Liste des lauréats  
[www.msp.gouv.qc.ca/secivile](http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile), rubrique *Mérite québécois de la sécurité civile*



## Sur le terrain

### GéoConférence

# De l'information échangée en temps réel avec la Norvège!

**Par Jean-Thomas Bilodeau-Fortin**

Près de 5 600 kilomètres séparent la capitale de la Norvège, Oslo, de Gatineau dans l'Outaouais. Cependant, cette situation n'a pas empêché le ministère de la Sécurité publique et le gouvernement norvégien d'échanger de l'information cartographique en temps réel grâce à la GéoConférence.

Intéressé depuis plusieurs mois à intégrer la géocollaboration dans la gestion des sinistres sur son territoire, le gouvernement norvégien a demandé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique de participer à une rencontre téléphonique en novembre dernier. Trois conseillers en sécurité civile du ministère ainsi que la firme TGIS Technologies Inc., conceptrice de la GéoConférence, ont alors démontré au gouvernement norvégien toute la puissance du logiciel ainsi que les divers usages qu'ils en font. Les uns étaient réunis à Gatineau dans le bureau de la Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, les autres à l'Ambassade du Canada en Norvège à Oslo.

Les conseillers en sécurité civile québécois ont également eu l'occasion de présenter à leurs homologues scandinaves le contexte particulier de la sécurité civile au Québec. Ils leur ont notamment expliqué concrètement l'organisation de la sécurité civile au

Québec. Pour illustrer leurs propos, ils ont utilisé des sessions de GéoConférence issues d'événements réels : des incendies de forêt, un accident routier avec matières dangereuses, des inondations, un suivi météorologique en tout temps, etc.

### Des similitudes

L'utilisation de la GéoConférence a permis au Québec d'optimiser la gestion de l'information et de promouvoir la collaboration entre les divers ministères et organismes en cas de sinistre. Confrontés à des aléas de nature similaire (incendies de forêts, inondations, etc.) et optant également pour une approche collaboratrice, le gouvernement norvégien a certainement beaucoup à gagner avec l'utilisation de la géocollaboration. Puisque la Norvège est, comme le Québec, un grand territoire à faible densité de population, une coordination efficace entre plusieurs partenaires est très difficile lorsque les différents acteurs sont loin les uns des autres. Le Québec a réussi à surmonter en grande partie cet obstacle grâce à la GéoConférence.

#### Information :

Ministère de la Sécurité publique  
M. Donald Fortin  
450 346-3615  
donald.fortin@msp.gouv.qc.ca



## Colloque sur la sécurité civile en Abitibi-Témiscamingue

# Une première fort appréciée!

**Par Mélanie Arcand, Services Québec**

C'est sous le thème *Devant le risque, unissons nos forces* que le premier colloque sur la sécurité civile en Abitibi-Témiscamingue a eu lieu l'automne dernier à Rouyn-Noranda. Une occasion pour les conférenciers de prendre la parole devant 150 participants pour partager avec eux leurs expériences et leur savoir-faire.

L'objectif de cette rencontre était notamment de mieux faire connaître le fonctionnement et les différentes missions de l'Organisation régionale de la sécurité civile. Le colloque visait également à informer les partenaires et les intervenants sur des thématiques d'actualité en lien avec la gestion du risque.

### Une programmation diversifiée

Diverses conférences ont eu lieu lors de ce colloque, toutes aussi appréciées les unes que les autres. Une douzaine de partenaires ont également offert de l'information aux participants lors du salon des exposants.

Parmi les conférences-vedettes, notons :

- L'importance de la relève pour la sécurité civile (ministère de la Sécurité publique)
- La portée et les limites de la lutte directe contre les incendies de forêt (Société de protection des forêts contre le feu)



MSP

- La météo et le temps violent (Environnement Canada)
- Le volet psychosocial en situation de sinistre (Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent)

« Ce colloque régional a permis à chaque participant de réaliser que, devant le risque, il est nécessaire d'unir nos forces pour faire face à la situation », a souligné le directeur régional de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour le ministère de la Sécurité publique, M. Jacques Viger.

#### Information :

[www.abitibitemiscamingue.gouv.qc.ca](http://www.abitibitemiscamingue.gouv.qc.ca),  
rubrique *Colloque régional sur la sécurité civile – Région Abitibi-Témiscamingue*



## Sur le terrain

Recherche et sauvetage

# Le Québec présent à SARSCÈNE 2008

Par Sylvain Tremblay

La plus importante conférence et exposition sur la recherche et le sauvetage au Canada, SARSCÈNE 2008, a eu lieu du 15 au 18 octobre 2008 à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Deux personnes du ministère de la Sécurité publique y ont participé.

Plus de 600 participants ont assisté à cet événement, qui en était à sa 17<sup>e</sup> édition. SARSCÈNE regroupe annuellement les différents acteurs en recherche et sauvetage au Canada : des municipalités, des gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral, des regroupements de bénévoles, des entreprises privées. Notons que SARSCÈNE 2008 a été organisé grâce à un partenariat entre l'Association de recherche et sauvetage de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador et le Secrétariat national de recherche et de sauvetage.

Le programme de SARSCÈNE 2008 prévoyait une soixantaine d'ateliers, un salon de plus de soixante exposants, ainsi que la tenue de compétitions, de formations et de démonstrations pratiques d'intervention. Ont également eu lieu une soirée de reconnaissance des bénévoles et un banquet où ont été remises des distinctions nationales en recherche et sauvetage.



Sylvain Tremblay/MSP

et Jean-Pierre Bazinet, ainsi que trois représentants de l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage. L'objectif poursuivi par cette délégation était de bien comprendre le fonctionnement du système de recherche et sauvetage dans les autres provinces et territoires du Canada afin de soutenir la réforme entreprise au Québec dans ce domaine depuis un an. Plusieurs représentants de la Sûreté du Québec étaient également sur place.

La recherche et le sauvetage au Canada sont soutenus par un très grand nombre d'équipes bénévoles qui travaillent de concert avec des professionnels d'agences gouvernementales. La Colombie-Britannique constitue un exemple impressionnant d'efficacité et de collaboration du genre. Dans la même lignée, depuis l'automne 2007, le ministère de la Sécurité publique examine, de concert avec la Sûreté du Québec, la structure de coordination des opérations de recherche et de sauvetage afin d'en améliorer l'efficacité, toujours en étroite collaboration avec les nombreux regroupements bénévoles qui œuvrent en cette matière. Cette réforme commence déjà à porter ses fruits.

Information :  
SARSCÈNE 2008  
[www.sarscene.ca](http://www.sarscene.ca)  
1 866 617-9970  
[info@sarscene.ca](mailto:info@sarscene.ca)

## La réforme entreprise

Cette année, le Québec a notamment été représenté par deux employés du ministère de la Sécurité publique, MM. Sylvain Tremblay



## CRHNet 2008

### Deux professionnels du ministère ont prononcé une conférence

Par Lise Asselin

Tous deux de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du Québec, M. Marc Morin et M<sup>me</sup> Ève Deshaies ont participé au 5<sup>e</sup> Symposium CRHNet (Canadian Risk and Hazard Network) à titre de conférenciers. Cet événement a eu lieu du 5 au 9 novembre 2008 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). M<sup>me</sup> Deshaies a profité de l'occasion pour présenter le *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*, un nouveau guide précisant les modalités convenues entre les principaux intervenants d'urgence pour coordonner les interventions conjointes sur le site d'un sinistre. Un document du même nom a été publié en 2008 grâce à la collaboration de divers partenaires. M. Morin a, quant à lui, donné aux participants un aperçu du contenu des trois documents publiés par le ministère au sujet des fondements conceptuels et méthodologiques de la sécurité civile au Québec. Intitulés *Concepts de base en sécurité civile*, *Approche et principes en sécurité civile* et *Gestion des risques en sécurité civile*, ces documents devraient contribuer au développement d'une vision et d'une compréhension communes de l'ensemble des acteurs. Ils devraient aussi faciliter la concertation entre les intervenants et favoriser une meilleure gestion des risques et des sinistres. Ces deux conférences ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants qui ont pu, par la suite, échanger avec les conférenciers sur le sujet. Signalons également la participation d'un conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, M. Louis Bétournay, ainsi que celle du sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie pour le ministère de la sécurité publique, M. Michel C. Doré. La prochaine édition du Symposium CRHNet aura lieu du 24 au 27 novembre 2009 à Edmonton en Alberta.

Information : CRHNet, [www.crhnet.ca](http://www.crhnet.ca)



Sur le terrain

## Une délégation française en visite au Québec

Par **Guylaine Maltais**

La région de la Mauricie et du Centre-du-Québec a reçu, du 15 au 19 septembre 2008, une délégation française provenant de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection de sûreté nucléaire. Les Français ont profité de l'occasion pour visiter le Centre des opérations gouvernementales situé à Québec.

Cette visite au Québec visait deux objectifs :

1. L'organisation de la gestion de situations d'urgence radiologique à tous les niveaux.
2. L'information préventive pour la population.



Marc Nolin/ASSS

La Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec a conjointement organisé cette mission avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que Services Québec. Un programme rigoureux a permis aux délégués de rencontrer des acteurs de tous les paliers

gouvernementaux ainsi que d'Hydro-Québec, qui exploite la centrale nucléaire Gentilly-2. En plus d'assister à une présentation des outils Neptune-4 et GéoConférence, les Français ont visité le Centre des opérations gouvernementales du ministère.

Au terme de cette semaine intensive, mais combien enrichissante pour tous les participants, les délégués français ont vanté plusieurs réalisations québécoises, à savoir :

- La stratégie et la cohérence du programme d'information préventive à la population;
- L'aspect humain de l'organisation, de la planification et des actions : le citoyen au cœur des priorités;
- La forte coordination entre les partenaires pour tous les types de risques;
- L'absence d'ambiguïté entre les rôles et responsabilités des intervenants, autant au quotidien qu'en situation d'urgence.

Dans leur rapport de mission, les délégués français suggèrent notamment au gouvernement du Québec de tester son organisation en effectuant un exercice majeur. Ils sont toutefois convaincus que la communication des risques s'avère un des points forts du modèle québécois.

Cette visite constitue en quelque sorte un retour du balancier, car le Québec avait déjà effectué deux missions en France, en 2001 et en 2006, dans le cadre du Plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 (PMUNG-2). Les délégués québécois avaient alors été reçus par les organismes qui ont pris part à cette mission.

### Information :

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
M<sup>me</sup> Guylaine Maltais  
819 371-6709  
guylaine.maltais@msp.gouv.qc.ca

### Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique  
Volume 4, numéro 1, Hiver – Printemps 2009  
Tirage : 5 000 exemplaires

Offert en version électronique :

[www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), rubrique Publications

**Résilience** est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de **Résilience** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

### Résilience

Ministère de la Sécurité publique  
Direction du développement, 2525, boul. Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

resilience@msp.gouv.qc.ca  
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

### Éditrice :

Louise Bisson

### Rédactrice en chef :

Karine Lemaire

### Comité d'orientation :

Sylvain Tremblay et Mireille Gagné

### Rédacteurs :

Lise Asselin, Chantal Bilodeau, Jean-Thomas Bilodeau-Fortin, Cynthia Bilodeau, Dinny Dessureault-Huot, Geneviève Faguy, Mireille Gagné, Lise Gariépy, Line Lapointe, Guylaine Maltais, Lucie Matte, Benoît Matte, Diane Migneault, Jean-Marc Neault, Johanne Plante et Sylvain Tremblay (MSP), Mélanie Arcand (Services Québec), Mario Bouchard (MDEIE), Denis Demers (MTQ) et M<sup>e</sup> Chantal Paquin (SQ).

### Collaborateurs :

Jean-Pierre Bazinet, Diane Bellefeuille, Louis Bétournay, Gina Bouchard, M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, Catherine Chamberland, Pascal Chouinard, Diane Côté, Ève Deshaies, Réal Delisle, Donald Fortin, Micheline Fortin, Éric Houde, Carole Lachance, France-Sylvie Loisel, Daniel Lamoureux, Denis Landry, Marc Morin, Martin Simard, Harry Stevenson, Jacques Viger (MSP), Marie-Claude Lapointe (MDEIE), Sébastien Caya (SSI de Blainville), Danielle Maltais (UQAC), Pierre-Yvan Aubé (SIUCQ), Francine Forget, Danny Bouchard, Diane Doucet et Claude Simard (Groupe d'intervention en sécurité civile/SSI de Blainville), Claudie Laberge (Croix-Rouge), Jean-Marc Lefebvre (Regroupement des associations des lacs de Val-Morin), Jacques Brien (Municipalité de Val-Morin), Lucie Poulin, Jean-Guy Bolduc et Jacques Francoeur (Beauceville), Donald Lebrun et Gilles La Madeleine (SSI de Beloeil), Pierre Canac-Marquis, Carl Tremblay et Philippe Raymond (MRNF), Caroline Dion et Daniel Boudreault (MRC de Charlevoix-Est), Robert Bégin (Sécurité publique Canada au Québec).

### Photo de la page couverture :

Groupe Sauvetage canin des Laurentides  
Un maître et son chien de recherche en décombres.

### Révision linguistique :

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

### Graphisme :

AlainShé

### Impression :

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

### Distribution :

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1718-407X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009



Sur le terrain

## Sécuro à la Parade des jouets

Par Cynthia Bilodeau

Sécuro, la mascotte de la sécurité civile, a participé avec plusieurs autres mascottes à la 7<sup>e</sup> Parade des jouets qui a eu lieu à Québec en novembre dernier. Plusieurs enfants, parmi les 50 000 personnes présentes, ont reconnu Sécuro et étaient fiers de lui confier qu'ils s'amusaient avec lui dans la section *Par ici les jeunes!* du site Internet du ministère de la Sécurité publique. Sécuro et ses amis les mascottes en ont profité pour recueillir des dons et des jouets avec les pompiers et les bénévoles. Cette récolte a permis d'amasser 16 000 \$. Des jouets ont été remis aux enfants des quartiers populaires de la région lors d'un dépouillement d'arbre de Noël en décembre dernier. Sécuro s'est tellement amusé lors de cet événement qu'il répétera sûrement l'expérience en fin d'année en rencontrant de nouveau les enfants afin de partager avec eux certaines consignes de sécurité civile.



Sur la photo, on aperçoit Vigile, la mascotte du Service de police de la Ville de Québec, et Sécuro, la mascotte de la sécurité civile, en compagnie d'un des nombreux enfants présents à cette parade.

MSP

Information :

Sécurité civile Jeunesse avec Sécuro  
[www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), section *Par ici les jeunes!*

Parade des jouets, [www.paradedesjouets.ca](http://www.paradedesjouets.ca)



À l'agenda

### Semaine de la sécurité civile

Dates : 3 au 9 mai 2009

Thème : 72 heures : votre famille est-elle prête?

Web : [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca)  
et [www.preparez-vous.ca](http://www.preparez-vous.ca)  
Ministère de la Sécurité publique et  
Sécurité publique Canada

### 88<sup>e</sup> Assises annuelles de l'UMQ

Dates : 13 au 16 mai 2009

Lieu : Hilton Lac-Leamy à Gatineau

Thème : *La municipalité, une grande famille :  
un pont entre les générations.*

Web : [www.umq.qc.ca/\\_assises/index.htm](http://www.umq.qc.ca/_assises/index.htm)  
UMQ : Union des municipalités du Québec

### Colloque de la sécurité civile mission santé

Dates : 7 et 8 mai 2009

Lieu : Château Mont-Sainte-Anne

Thème : *Du savoir à l'action*

Web : [www.colloquescms.com](http://www.colloquescms.com)



En vrac

## Nouvelle édition du guide Pour planifier la réponse au sinistre

Par Lise Gariépy

Le ministère de la Sécurité publique a récemment mis en ligne une édition renouvelée du guide *Pour planifier la réponse au sinistre*, guide à l'intention des municipalités. Les municipalités locales sont donc invitées à revoir leur plan de sécurité civile, auparavant désigné plan de mesures d'urgence, en fonction de la mise à jour de ce guide. Ce dernier emploie la terminologie et certains concepts désormais utilisés dans les documents produits par le ministère. Les autorités municipales peuvent y puiser des conseils pour planifier les mesures générales applicables à tout genre de sinistre ou d'événement inhabituel. Ce guide leur propose une démarche, des exemples pratiques et des documents de soutien. Cette nouvelle édition tient compte de l'évolution de la sécurité civile au Québec depuis sa première publication en 1997 et depuis l'adoption de la Loi sur la sécurité civile en 2001. Il est possible de télécharger ce guide dans le site du ministère, ainsi que le *Modèle de plan à l'intention des municipalités*, inclus dans le document.

Information :

Ministère de la Sécurité publique  
[www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), rubrique *Publications*,  
cliquer sur *Pour planifier la réponse au sinistre, guide à l'intention  
des municipalités*.